



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

**MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

**DIRECTION DE LA DEMOGRAPHIE ET CONDITIONS
DE VIE DES MENAGES**

**Rapport de l'évaluation de l'enregistrement des
données de l'état civil dans les communes
urbaines de Conakry, Kindia et Mamou**

Financement UNFPA

Janvier 2017

AVANT-PROPOS

Troisième du genre, la présente étude est réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) dans le cadre de la valorisation de l'enregistrement des faits d'état civil par la production et la publication des statistiques de l'état civil. La première étude a été menée en 2014 à Conakry et dans les régions administratives de Labé, Kankan et N'Zérékoré, alors que la deuxième s'est déroulée uniquement dans les cinq communes de Conakry.

A cause de la faiblesse des fonds qui ont été alloués, l'étude couvre les communes de Conakry et les communes urbaines de Kindia et Mamou. Les données de base sont les naissances, les décès et les mariages enregistrés en 2015 pour les 5 communes de Conakry. Pour les communes urbaines de Kindia et Mamou, les données portent sur 2014 et 2015.

Comme les précédentes, cette étude vise les objectifs suivants :

- 1) Evaluer la qualité des informations recueillies en 2014 et 2015 dans les communes urbaines de Kindia et Mamou;
- 2) Mesurer le progrès accompli dans l'amélioration de la qualité des données de l'état civil à Conakry entre 2012 et 2015;
- 3) Calculer le taux de couverture de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès dans les Communes ciblées ;
- 4) Mesurer l'évolution du taux de couverture de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès dans les cinq communes de Conakry entre 2012 et 2015.

Les résultats auxquels l'étude a abouti sont assez encourageants surtout à Conakry où la qualité des données enregistrées à l'état civil dans toutes les Communes s'améliore progressivement.

La Direction Générale de l'Institut National de la Statistique remercie la Direction Nationale de l'Etat civil pour sa participation à la réalisation de ces études. Elle remercie aussi les cadres des Directions du Plan et de la Statistique et des Services chargés de l'Etat civil des Communes de Conakry et celles de Kindia et Mamou dont la collaboration a facilité la réalisation de cette étude.

Aboubacar KABA
Directeur Général de l'INS

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	5
CHAPITRE I : CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	7
1.1 CONTEXTE.....	7
1.2 OBJECTIFS	7
1.3 RESULTATS ATTENDUS	8
1.4 METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	8
1.5 CADRE INSTITUTIONNEL.....	9
1.6 ELABORATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES	9
1.7 CALENDRIER DES ACTIVITES.....	9
CHAPITRE II : ENREGISTREMENT DES NAISSANCES.....	10
2.1 EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES	10
2.1.1 Omission dans l'enregistrement du mois et de l'année de naissance de l'enfant	10
2.1.2 Omission dans l'enregistrement du rang de naissance de l'enfant	10
2.1.3 Omission dans l'enregistrement du lieu de naissance	11
2.1.4 Omissions dans l'enregistrement des âges des parents	12
2.1.5 Omissions dans l'enregistrement de la profession des parents.....	13
2.2 ANALYSE DES DONNEES SUR L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES.....	14
2.2.1 Caractéristiques individuelles des parents.....	14
2.2.1.1 Age des parents	14
2.2.1.2 Profession des parents	16
2.2.2 Caractéristiques des nouveaux nés	18
2.2.2.1 Sexe de l'enfant.....	18
2.2.2.2 Durée d'enregistrement des enfants	19
2.2.2.3 Durée et rang de naissance de l'enfant	20
2.2.2.4 Rang de naissance	20
2.2.2.5 Rang de naissance et sexe.....	21
2.2.2.6 Lieu d'accouchement	21
2.2.2.7 Lieu d'accouchement et la durée d'enregistrement des naissances.....	22

2.3	TAUX DE COUVERTURE DES NAISSANCES ENREGISTREES.....	22
2.3.1	Evolution du taux de couverture de 2012 à 2015 dans la zone spéciale de Conakry	23
CHAPITRE III : ENREGISTREMENT DES MARIAGES		24
3.1	EVALUATION DES DONNEES DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE.....	24
3.1.1	Age de l'époux	24
3.1.2	Niveau d'instruction de l'époux	25
3.1.3	Niveau d'instruction de l'épouse.....	26
3.1.4	Profession de l'époux	26
3.1.5	Profession de l'épouse.....	27
3.2	ANALYSE DES DONNEES SUR L'ENREGISTREMENT DES MARIAGES.....	27
3.2.1	Niveau d'instruction	27
3.2.1.1	Niveau d'instruction des époux	28
3.2.1.2	Niveau d'instruction des épouses	29
3.2.2	Age des époux	29
3.2.2.1	Age des hommes	29
3.2.2.2	Age des femmes	30
3.3	PROFESSIONS DES MARIES	30
3.3.1	Profession des époux	31
3.3.2	Profession des épouses	32
3.4	DISPOSITIONS SPECIALES PAR RAPPORT A LA GESTION DES BIENS DU COUPLE	
	33	
CHAPITRE IV : ENREGISTREMENT DES DECES		35
4.1	EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES DE L'ENREGISTREMENT DES DECES	35
4.1.1	Enregistrement de l'âge au décès	35
4.1.2	Enregistrement de la profession des personnes décédées.....	36
4.2	ANALYSE DES DONNEES DES DECLARATIONS DES DECES	36
4.2.1	Sexe des décédés	37
4.2.2	Age des décédés	38

4.2.3	Profession des décédés	39
4.2.4	Etat matrimonial des décédés	40
4.3	TAUX DE COUVERTURE DE L'ENREGISTREMENT DES DECES	41
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	43
	ANNEXE	47
	BIBLIOGRAPHIE	48

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 2. 1: Distribution des omissions de l'année et du mois de naissance.....	10
Tableau 2. 2: Distribution des omissions du rang de naissance.....	11
Tableau 2. 3 : Distribution des omissions du lieu de naissance.....	12
Tableau 2. 4 : Distribution des omissions des âges des parents.....	13
Tableau 2. 5 : Distribution des omissions de la profession des parents.....	14
Tableau 2. 6 : Répartition (%) des naissances par commune selon le groupe d'âge de la mère	15
Tableau 2. 7 : Répartition (%) des naissances par commune selon le groupe d'âge du père	16
Tableau 2. 8 : Répartition (%) des naissances par commune selon la profession de la mère	17
Tableau 2. 9 : Répartition (%) des naissances par commune selon la profession du père....	18
Tableau 2. 10 : Répartition (%) des naissances par commune selon le sexe de l'enfant.....	19
Tableau 2. 11 : Répartition (%) des naissances par commune selon la durée d'enregistrement à l'état civil	20
Tableau 2. 12 : Répartition (%) des naissances par durée d'enregistrement à l'état civil	20
Tableau 2. 13 : Répartition (%) des naissances par commune selon le rang de naissance..	21
Tableau 2. 14 : Répartition (%) des naissances par rang de naissance selon le sexe	21
Tableau 2. 15 : Répartition (%) des naissances par commune selon le lieu d'accouchement	22
Tableau 2. 16 : Répartition (%) des naissances par lieu d'accouchement selon la durée d'enregistrement.....	22
Tableau 2. 17 : Taux de couverture des naissances enregistrées par commune.....	23
Tableau 2. 18 : Evolution du taux de couverture de 2012 à 2014 dans la zone spéciale de Conakry	23
Tableau 3. 1: Absence d'informations sur l'âge des époux dans les régions de Kindia et Mamou et dans les cinq communes de Conakry.....	24
Tableau 3. 2 : Absence d'information sur le niveau d'instruction des époux dans les régions de Kindia et Mamou et dans les Communes de Conakry.....	26
Tableau 3. 3 : Enregistrement des informations sur la profession de l'époux et de l'épouse dans les régions de Kindia et Mamou et dans les Communes de Conakry	27
Tableau 3. 4 : Répartition des époux selon le niveau d'instruction par commune de résidence	28
Tableau 3. 5 : Répartition des époux selon groupe d'âge par région et commune de résidence	29

Tableau 3. 6 : Répartition des mariés (hommes et femmes) selon la profession par commune et commune de résidence	31
Tableau 3. 7 : Répartitions des mariages selon le statut des biens par Commune en 2015 .	34
Graphique 3. 1 : Répartition des hommes et des femmes mariés selon le groupe d'âge dans les régions de Kindia et Mamou en 2014	30
Graphique 3. 2 : Répartition des hommes mariés selon la profession pour l'ensemble de Conakry en 2015	32
Graphique 3. 3 : Répartition des femmes selon la profession en 2015	33
Tableau 4. 1: Répartition (%) par commune des décès déclarés et ceux pour lesquels l'âge au décès n'est pas déclaré en 2014 et 2015	36
Tableau 4. 2 : Répartition (%) par commune des décès déclarés et ceux pour lesquels la profession n'est pas enregistrée en 2014 et 2015	36
Tableau 4. 3 : Répartition de l'âge moyen et l'âge médian des personnes décédées en 2014 dans les communes urbaines	38
Tableau 4. 4 : Répartition (%) des personnes décédées selon le groupe d'âge par commune de résidence en 2014 et 2015	39
Tableau 4. 5 : Répartition (%) des personnes décédées selon la profession par commune de résidence en 2014 et 2015.....	40
Tableau 4. 6 : Taux de couverture des décès par commune en 2014 et 2015	42
Graphique 4. 1 : Proportion des personnes décédées selon le sexe par commune de résidence en 2014.....	37
Graphique 4. 2 : Répartition (%) des personnes décédées selon le sexe par commune de résidence en 2015	37
Graphique 4. 3 : Répartition de l'âge moyen et l'âge médian des personnes décédées en 2015 dans les communes urbaines	38
Graphique 4. 4 : Répartition (%) des décès selon la situation matrimoniale par commune de résidence en 2014 et 2015.....	41

CHAPITRE I : CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE

La mise en place d'un système permanent d'exploitation des données de l'état civil est un objectif majeur que l'Institut National de la Statistique s'est fixé en tant que structure chargée de la production et la diffusion des statistiques officielles. Cet objectif est justifié par le fait que les recensements et les enquêtes démographiques sont des opérations ponctuelles et onéreuses. L'exploitation et l'analyse de leurs données prennent quelques fois assez de temps de telle sorte que les résultats sont parfois dépassés au moment de leur publication. Pour ces raisons, l'état civil constitue la meilleure source permettant d'obtenir, de façon continue, des données fiables sur le mouvement naturel de la population.

Les faits d'état civil traduisent les événements marquants de la vie d'un individu, à savoir : la naissance, le mariage, le divorce et le décès. Mais, en plus de permettre à l'individu de disposer de pièces officielles conformément à la Loi, l'état civil favorise un suivi de l'évolution des indicateurs démographiques.

La majeure partie des Objectifs du Développement Durable (ODD) repose sur la disponibilité des données fiables sur la fécondité, la mortalité et les causes de décès qui proviennent essentiellement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

C'est en raison du caractère irremplaçable des statistiques de l'état civil et pour promouvoir l'état civil dans notre pays que l'Institut National de la Statistique a réalisé en 2014 une étude pilote d'évaluation de l'enregistrement des faits d'état civil dans les cinq communes de Conakry et dans les communes urbaines de Labé, Kankan et N'Zérékoré grâce à un soutien financier de l'UNFPA. L'une des recommandations de l'atelier de présentation et de validation des résultats de cette étude a invité l'INS à poursuivre l'étude dans les autres régions.

La réalisation de la présente étude s'inscrit dans le cadre de cette recommandation. Elle fait suite à l'étude de 2015 qui a été limitée aux cinq communes de Conakry à cause de l'insuffisance du financement obtenu.

1.2 OBJECTIFS

L'étude a pour objectif principal de faire une analyse comparative des données de l'état civil (des naissances, des décès et des mariages) dans les cinq communes de Conakry pour la période 2012-2015 et d'évaluer la qualité des données enregistrées dans les Communes de Kindia et Mamou en 2014 et 2015. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- Contrôler le remplissage des différents volets d'état civil en vue de relever les forces et les faiblesses de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages ;
- Evaluer le niveau de l'enregistrement des faits d'état civil dans les cinq communes de Conakry et dans les Communes de Kindia et Mamou ;
- Produire un rapport analytique de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages dans les Communes urbaines de Conakry, Kindia et Mamou qui pourrait servir de guide pour l'amélioration du système de l'état civil guinéen.

1.3 RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme de l'étude les résultats suivants sont obtenus :

- Les forces et les faiblesses de l'enregistrement des faits d'état civil notamment des naissances, des décès et des mariages dans les communes urbaines de Conakry, Kindia et Mamou sont connues ;
- Le niveau de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages dans les communes urbaines de Conakry, Kindia et Mamou est connu ;
- Un rapport analytique de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages dans les communes urbaines de Conakry, Kindia et Mamou est disponible.

1.4 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'étude est basée sur les informations recueillies dans les registres d'état civil au cours de l'année 2015 pour les Communes de Conakry et 2014 – 2015 pour les Communes de Kindia et Mamou. Elle s'est déroulée en deux étapes comme suit :

La première étape a été consacrée à l'exécution des activités préparatoires suivantes :

- 1) **Contrôle du nombre de déclarations enregistrées pour chaque évènement.** Il s'agissait de vérifier que tous les registres de déclaration des faits d'état civil remplis au cours de l'année 2015 dans les Communes de Conakry et 2014 – 2015 dans les Communes urbaines de Kindia et Mamou sont disponibles d'une part et d'autre part, que les volets de toutes les déclarations qui ont été faites au cours de ces années existent dans les registres ;
- 2) **Contrôle de la complétude des informations recueillies sur chaque volet et pour chaque phénomène.** Ce contrôle vise à vérifier si toutes les informations à fournir pour la déclaration de chaque évènement ont été recueillies ;
- 3) **Contrôle de la cohérence des informations recueillies sur les volets d'état civil.** Il s'agit de mettre en relation certaines informations recueillies pour contrôler leur cohérence (âge, sexe, profession...);
- 4) **Retranscription des informations recueillies à partir des volets d'état civil sur des fiches d'exploitation.** Cette activité consiste à reporter sur les fiches d'exploitation certaines informations clés qui doivent servir à l'analyse des données de l'état civil pour chaque évènement.

L'ensemble de ces travaux a été réalisé dans les Communes couvertes par l'étude pendant deux mois. Les cadres des Directions Communales de l'état civil ont été chargés d'exécuter les travaux en tant que agents de retranscription sous la supervision du Directeur.

La deuxième étape concerne le traitement et l'analyse des données recueillies sur les fiches d'exploitation. Ces deux activités ont été réalisées à l'Institut National de la Statistique sous la responsabilité de la sous-direction de l'état civil.

a) **Traitement des données.** Il a consisté à la codification des variables non numériques, la saisie, l'apurement et la tabulation des données. Ces tâches ont été accomplies par un personnel qui a été recruté à cet effet. Un informaticien a coordonné les travaux ;

b) **Analyse des données.** Quatre statisticiens-démographes ont été chargés de faire l'analyse des données et rédiger le rapport de l'étude.

1.5 CADRE INSTITUTIONNEL

L'étude est réalisée par la Sous-direction des Statistiques de l'état civil de l'Institut National de la Statistique. La Sous Directrice des Statistiques de l'état civil a assuré la coordination de l'étude. Elle était secondée par un représentant de la Direction Nationale de l'Etat civil.

1.6 ELABORATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES

Deux types de documents techniques ont été utilisés dans le cadre de la réalisation de l'étude : le manuel de formation des agents retranscripteurs des données et la fiche d'exploitation des données. Ces documents ont été révisés et validés avant leur utilisation.

Manuel de formation des agents retranscripteurs des données

Ce document a été aussi révisé en fonction des corrections faites sur les documents techniques. Il a servi de guide à la formation des agents et pendant la retranscription des données. Ce document définissait toutes les tâches à accomplir dans le cadre de la retranscription des données et les procédures des contrôles de la complétude des faits enregistrés au cours des périodes de référence et de l'exhaustivité des informations consignées sur les différentes fiches remplies.

Fiche d'exploitation des données

La fiche d'exploitation est le document de base de la retranscription des informations consignées dans les registres d'état civil. Après avoir effectué tous les contrôles demandés, les agents ont retranscrits sur les fiches d'exploitation les informations nécessaires à l'analyse de chaque évènement. Une fiche d'exploitation était prévue pour chacun des trois évènements étudiés. Ces fiches d'exploitation ont été aussi amendées et validées.

1.7 CALENDRIER DES ACTIVITÉS

L'étude a été réalisée pendant 5 mois. Les activités se sont déroulées conformément au calendrier ci-dessous.

N° ordre	Principales activités	Durée	Période d'exécution
1	Révision des supports	1 semaine	Septembre
2	Ramassage des volets-Contrôle et Classement	2 semaines	Septembre
3	Retranscription des données	2 mois	Octobre - Novembre
4	Codification et saisie des données	1 mois	Décembre
6	Production des tableaux d'analyse	1 semaine	Janvier
5	Rédaction du rapport préliminaire	2 semaines	janvier
6	Finalisation du rapport	1 semaine	Janvier

1.8 FINANCEMENT

L'étude été financée par l'UNFPA à travers le PTA 2016.

CHAPITRE II : ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

Ce chapitre traite l'enregistrement des naissances vivantes qui ont été déclarées à l'état civil dans les cinq communes de Conakry et dans les communes urbaines de Kindia et Mamou. La période considérée est 2014 pour Kindia et Mamou, et 2015 pour les communes de Conakry. L'analyse sera faite d'abord en examinant la qualité des données de ces naissances enregistrées, ensuite leurs caractéristiques et le taux de couverture des naissances.

2.1 EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Elle porte essentiellement sur la qualité de l'enregistrement des données. En d'autres termes, il s'agit de relever les omissions et les incohérences des données enregistrées (mois et année de naissance de l'enfant, rang de naissance de l'enfant, lieu de naissance, âges des parents et enfin profession des parents).

2.1.1 Omission dans l'enregistrement du mois et de l'année de naissance de l'enfant

Dans l'ensemble, en 2015, des omissions du mois de naissance ont été relevées pour 0,2% des naissances enregistrées. Il en est de même pour l'année de naissance.

C'est dans les communes de Matam (0,4%), Dixinn (0,3%) et Matoto (0,3%) qu'on enregistre les pourcentages les plus élevés des omissions de l'année de naissance. Sur l'ensemble de ces omissions, la commune de Matoto contribue à 31,6%, celle de Dixinn à 21,1%, celle de Matam à 21,1% et celle de Ratoma à 18,4%. En d'autres termes, sur 100 omissions de l'année de naissance, 32 reviennent à Matoto, 21 à Dixinn, 21 à Matam et 18 à Ratoma.

Quant à l'omission du mois de naissance, c'est la commune de Dixinn qui est mise en relief avec un pourcentage de 0,4%. Sur l'ensemble des omissions constatées à ce niveau, Dixinn enregistre 31,3% de contribution, Matoto 25,0 %, Ratoma 21,9% et Matam 12,5%.

Les communes de Kindia et Mamou, pour ce qui les concerne, enregistrent des pourcentages et des contributions très faibles (environ 0,1%).

Tableau 2. 1: Distribution des omissions de l'année et du mois de naissance

Non déclaration de l'année et mois de naissance							
2015							
Commune	Naissance totale	Année de naissance non enregistré	Proportion	Contribution	Mois de naissance non déclaré	Proportion	Contribution
Dixinn	2377	8	0,3%	21,1%	10	0,4%	31,3%
Kaloum	497	1	0,2%	2,6%	0	0,0%	0,0%
Matam	2204	8	0,4%	21,1%	4	0,2%	12,5%
Matoto	4119	12	0,3%	31,6%	8	0,2%	25,0%
Ratoma	7561	7	0,1%	18,4%	7	0,1%	21,9%
Kindia	1751	2	0,1%	5,3%	2	0,1%	6,3%
Mamou	1056	0	0,0%	0,0%	1	0,1%	3,1%
Total	19565	38	0,2%	100,0%	32	0,2%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.1.2 Omission dans l'enregistrement du rang de naissance de l'enfant

En 2014, s'agissant des rangs de naissances omis, 7,8% des naissances enregistrées sont concernées dans les communes de Kindia et de Mamou. L'omission

a été beaucoup constatée à Kindia avec 11,8% contre 3,7% à Mamou. Pour tous les cas constatés, Kindia a 76,8% de part de responsabilité.

Pour l'année 2015, 4,9% des naissances enregistrées et analysées souffrent d'omission au niveau du rang de naissance. Les fréquences de ces omissions sont plus élevées dans les communes de Kindia (9,9%), Matam (9,8%), Matoto (5,6%) et Mamou (4,6%). Mais, les parts de responsabilité sont plus grandes dans les communes de Matoto (23,9%), Matam (22,5%), Ratoma (19,2%), Kindia (18,1%) et Dixinn (10,2%).

Comparativement à l'année 2014, l'enregistrement du rang de naissance s'est beaucoup amélioré à Conakry. En effet, le pourcentage des rangs de naissance omis qui était de 6,2% a baissé de 2 points en 2015 (4,4%). Cette baisse est remarquable à Matoto et Ratoma. Par contre, à Matam, le pourcentage est surtout en hausse.

Tableau 2. 2: Distribution des omissions du rang de naissance

Non déclaration du rang de naissance				
Commune	Naissance Totale	Rang de naissance non déclaré	Proportion	Contribution
2014				
Kindia	1266	149	11,8%	76,8%
Mamou	1221	45	3,7%	23,2%
Ensemble	2487	194	7,8%	100,0%
2015				
Dixinn	2377	98	4,1%	10,2%
Kaloum	497	10	2,0%	1,0%
Matam	2204	216	9,8%	22,5%
Matoto	4119	230	5,6%	23,9%
Ratoma	7561	185	2,4%	19,2%
Kindia	1751	174	9,9%	18,1%
Mamou	1056	49	4,6%	5,1%
Ensemble	19565	962	4,9%	100,0%
Ensemble Conakry	16758	739	4,4%	

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.1.3 Omission dans l'enregistrement du lieu de naissance

Pour ce qui est de l'enregistrement du lieu de naissance, l'omission a été très peu constatée.

Cette omission a été constatée pour 0,9% des naissances enregistrées dans les communes de Kindia et de Mamou en 2014. C'est à Kindia que la proportion du lieu de naissance omis est la plus élevée (1,7%) contre 0,1% à Mamou. Sur 100 volets de naissance pour lesquels le lieu de naissance a été omis dans les communes de l'intérieur, 96 proviennent des communes de Kindia et Mamou.

En considérant l'année 2015 pour laquelle les communes de Conakry, Kindia et Mamou sont concernées dans l'analyse. Il ressort que, pour toutes les communes confondues, 0,2% des naissances ont vu le lieu de naissance omis. La commune de Dixinn se distingue avec la proportion la plus élevée (1,2%). Une attention particulière doit être portée à Dixinn. En effet, sur 100 omissions constatées, 67 sont imputables à Dixinn, 14 à Matam, 9,5 à Matoto et 9,5 à Ratoma.

Les résultats de 2015, à Conakry, comparés à ceux de 2014, montre une absence totale d'amélioration de l'enregistrement du lieu de naissance car si le pourcentage

d'omission était de 0,2%, présentement, il est de 0,3%. C'est à Matam seulement qu'on enregistre une baisse de l'ordre de 1,4 point.

Tableau 2. 3 : Distribution des omissions du lieu de naissance

Non déclaration de lieu de naissance				
2014				
Commune	Total	Non déclaré	Proportion	Contribution
Kindia	1266	22	1,7%	95,7%
Mamou	1221	1	0,1%	4,3%
Total	2487	23	0,9%	100,0%
2015				
Dixinn	2377	28	1,2%	66,7%
Kaloum	497	0	0,0%	0,0%
Matam	2204	6	0,3%	14,3%
Matoto	4119	4	0,1%	9,5%
Ratoma	7561	4	0,1%	9,5%
Kindia	1751	0	0,0%	0,0%
Mamou	1056	0	0,0%	0,0%
Total	19565	42	0,2%	100,0%
Ensemble Conakry	16758	42	0,3%	

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.1.4 Omissions dans l'enregistrement des âges des parents

Lors de l'enregistrement des naissances à l'état civil, l'inscription des âges des parents est souvent omise par les chargés de l'état civil.

Concernant l'omission de l'âge du père dans l'enregistrement des naissances, 2,8% des naissances en sont concernées en 2014 dans les communes de Kindia et Mamou.

Cette omission est plus marquée à Kindia (4,3%) alors qu'elle est de 1,2% à Mamou. La part de responsabilité est la plus grande aussi à Kindia avec 78,6% de l'ensemble des omissions.

S'agissant de l'omission de l'âge de la mère dans l'enregistrement des naissances, 1,6% des naissances en sont pointées de doigt en 2014 dans ces mêmes communes.

Cette omission est plus prononcée à Kindia (2,4%) alors qu'elle est de 0,8% à Mamou. Kindia a la plus grande part de responsabilité dans ces omissions (75,0%)

En ce qui concerne l'année 2015, 1,5% des naissances enregistrées et analysées n'ont pas l'âge du père de l'enfant. C'est la commune de Kindia qui est la principale concernée avec 4,0% des naissances qui sont incriminées. Mais, en situant la part de responsabilité dans l'omission de l'enregistrement de l'âge du père, les principales communes incriminées sont : Matoto (27,9%) ; Kindia (24,4%) ; Ratoma (19,2%) ; Matam (11,1%) et Dixinn (10,1%).

En 2015, pour le cas de l'omission de l'âge de la mère, 1,3% des naissances enregistrées et analysée sont concernées. Cette situation touche plus la commune de Matam avec 2,8% des naissances qui sont mises en cause. De toutes les omissions, les principaux responsables avec les contributions correspondantes sont : Ratoma (28,2 %) ; Matam (23,6%) ; Matoto (21,6%) et Dixinn (10,4%).

En regardant l'évolution de l'omission des âges des parents entre 2014 et 2015 à Conakry, leurs pourcentages sont en baisse. Cette baisse est de 0,8 point pour l'âge

du père et de 1,2 point pour celui de la mère. La commune de Matam s'est beaucoup illustrée dans ce processus suivie de Ratoma et Dixinn.

Tableau 2. 4 : Distribution des omissions des âges des parents

Commune	Age père manquant				Age mère manquant			
	Naissance total	Non déclaré	Proportion	Contribution	Naissance totale	Non déclaré	Proportion	Contribution
2014								
Kindia	1266	55	4,3%	78,6%	1266	30	2,4%	75,0%
Mamou	1221	15	1,2%	21,4%	1221	10	0,8%	25,0%
Total	2487	70	2,8%	100,0%	2487	40	1,6%	100,0%
2015								
Dixinn	2377	29	1,2%	10,1%	2377	27	1,1%	10,4%
Kaloum	497	7	1,4%	2,4%	497	5	1,0%	1,9%
Matam	2204	32	1,5%	11,1%	2204	61	2,8%	23,6%
Matoto	4119	80	1,9%	27,9%	4119	56	1,4%	21,6%
Ratoma	7561	55	0,7%	19,2%	7561	73	1,0%	28,2%
Kindia	1751	70	4,0%	24,4%	1751	25	1,4%	9,7%
Mamou	1056	14	1,3%	4,9%	1056	12	1,1%	4,6%
Total	19565	287	1,5%	100,0%	19565	259	1,3%	100,0%
Ensemble Conakry	16758	203	1,2%		16758	222	1,3%	

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.1.5 Omissions dans l'enregistrement de la profession des parents

Lors de l'enregistrement des naissances à l'état civil, l'inscription de la profession des parents est souvent omise par les chargés de l'état civil.

Concernant l'omission de la profession du père dans l'enregistrement des naissances, 1,4% des naissances en sont concernées en 2014 dans les communes de Kindia et Mamou.

Cette omission est plus ressentie à Kindia (1,7%) alors qu'elle est de 1,2% à Mamou. La part de responsabilité est plus grande à Kindia (58,3%) qu'à Mamou (41,7%).

S'agissant de l'omission de la profession de la mère dans l'enregistrement des naissances, 0,8% des naissances en sont concernées en 2014 dans ces mêmes communes.

Contrairement à l'omission de la profession du père, celle de la mère a été plus constatée à Mamou 0,8% qu'à Kindia (0,7%). La plus grande part de responsabilité dans ces omissions revient à Mamou (52,6%)

En ce qui concerne l'année 2015, l'analyse des données révèle que 1,5% des naissances enregistrées et analysées ne contiennent pas l'âge du père de l'enfant. Ce sont les communes de Matam (2,2%) et Matoto (2,2%) qui sont les principales concernées. Mais, en situant la part de responsabilité dans l'omission de l'enregistrement de l'âge du père, les principales communes en cause sont : Matoto (30,8%), Ratoma (29,8%), Matam (16,1%) et Dixinn (10,0%).

En 2015, pour le cas de l'omission de l'âge de la mère, 1,0% des naissances enregistrées et analysées sont concernées. Cette situation enregistre des pourcentages élevés dans les communes de Kindia (1,5%), Matoto (1,4%), Dixinn (1,0%) et Mamou (1,0%). De toutes les omissions, les principaux responsables avec

les contributions correspondantes sont : Ratoma (29,7 %) ; Matoto (28,7%), Kindia (13,7%) et Dixinn (11,4%).

Tableau 2. 5 : Distribution des omissions de la profession des parents

Commune	Profession du père non déclarée				Profession de la mère non déclarée			
	Naissance totale	Non déclaré	Proportion	Contribution	Naissance totale	Non déclaré	Proportion	Contribution
2014								
Kindia	1266	21	1,7%	58,3%	1256	9	0,7%	47,4%
Mamou	1221	15	1,2%	41,7%	1219	10	0,8%	52,6%
Total	2487	36	1,4%	100,0%	2475	19	0,8%	100,0%
2015								
Dixinn	2377	30	1,3%	10,0%	2358	23	1,0%	11,4%
Kaloum	497	5	1,0%	1,7%	488	3	0,6%	1,5%
Matam	2204	48	2,2%	16,1%	2189	20	0,9%	9,9%
Matoto	4119	92	2,2%	30,8%	4092	58	1,4%	28,7%
Ratoma	7561	89	1,2%	29,8%	7523	60	0,8%	29,7%
Kindia	1751	25	1,4%	8,4%	1742	27	1,5%	13,4%
Mamou	1056	10	0,9%	3,3%	1054	11	1,0%	5,4%
Total	19565	299	1,5%	100,0%	19446	202	1,0%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.2 ANALYSE DES DONNÉES SUR L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

Cette section traite la situation de l'enregistrement des naissances par rapport à certaines variables d'état civil. Il s'agit des caractéristiques individuelles des parents, celles des nouveau-nés, de la durée d'enregistrement des enfants, du rang de naissance, du lieu d'accouchement et enfin du taux de couverture.

Ce sont 2487 naissances enregistrées dans les communes de Kindia et de Mamou en 2014 et 19565 naissances enregistrées dans les communes de Dixinn, Kaloum, Matam, Matoto, Ratoma, Kindia et Mamou en 2015 qui ont fait l'objet d'analyse.

2.2.1 Caractéristiques individuelles des parents

Cette sous-section examine les informations sur l'âge des parents et leurs professions.

2.2.1.1 Age des parents

a) Age de la mère

Ce point analyse l'âge des mères des enfants enregistrés à l'état civil pour les naissances enregistrées les communes de Kindia et de Mamou en 2014. Dans l'ensemble, le pourcentage le plus élevé des enfants déclarés sont nés des mères qui sont en majorité jeunes et moins jeunes en proportion importante, soit 77% dont 50,1% pour 20-29 ans et 26,9% pour 30-39 ans. Les enregistrements des naissances des mères adolescentes (moins de 20 ans) ne représentent que 17,9%.

Par ailleurs, 3,5% des enfants enregistrés à l'état civil sont nés des mères âgées de 40-49 ans et seulement 0,1% sont issus des mères de 50 ans ou plus. Quelle que soit la commune, les enfants issus des mères âgées de 20-29 ans et de 30-39 ans sont les plus nombreux à être enregistrés à la naissance.

Pour les enregistrements des naissances en 2015 dans les communes de Conakry et dans celles de Kindia et Mamou, dans l'ensemble, les enfants déclarés nés des mères

qui sont en majorité jeunes et moins jeunes en proportion importante ont le pourcentage le plus élevé, soit 79,7% dont 55,2% pour 20-29 ans et 24,5% pour 30-39 ans. Les enregistrements des naissances des mères adolescentes (moins de 20 ans) se chiffrent à 17,9%.

Par ailleurs, 2,9% des enfants enregistrés à l'état civil sont nés des mères âgées de 40-49 ans et moins de 1% qui sont issus des mères de 50 ans ou plus (0,1%). Quelle que soit la commune, les enfants mis au monde par les femmes âgées de 20-29 ans et de 30-39 ans sont les plus nombreux à être enregistrés à la naissance.

Tableau 2. 6 : Répartition (%) des naissances par commune selon le groupe d'âge de la mère

Tranche d'âge de la mère								
Commune	Naissance totale	Moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Non précisé	Total
2014								
Kindia	1266	17,1%	50,8%	26,3%	3,3%	,1%	2,4%	100,0%
Mamou	1221	18,7%	49,3%	27,5%	3,6%	,1%	,8%	100,0%
Ensemble	2487	17,9%	50,1%	26,9%	3,5%	,1%	1,6%	100,0%
2015								
Dixinn	2377	16,5%	55,5%	24,1%	2,6%	,2%	1,1%	100,0%
Kaloum	497	13,1%	55,5%	27,0%	3,2%	,2%	1,0%	100,0%
Matam	2204	14,3%	53,6%	24,8%	3,9%	,5%	2,8%	100,0%
Matoto	4119	14,1%	55,5%	25,9%	3,0%	,1%	1,4%	100,0%
Ratoma	7561	17,1%	56,5%	23,1%	2,2%	,1%	1,0%	100,0%
Kindia	1751	13,4%	54,0%	27,0%	3,9%	,3%	1,4%	100,0%
Mamou	1056	20,5%	49,4%	24,5%	4,3%	,1%	1,1%	100,0%
Ensemble	19565	15,8%	55,2%	24,5%	2,9%	,2%	1,3%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

b) Age du père

Cette partie concerne l'analyse de l'âge des pères des enfants enregistrés à l'état civil. L'analyse est faite d'abord pour les naissances enregistrées dans les communes de Kindia et de Mamou en 2014.

Dans l'ensemble, contrairement aux mères, le pourcentage le plus élevé des enfants déclarés sont nés des pères qui sont en majorité moins jeunes, soit 59,1% c'est-à-dire âgés de 30-39 ans (33,3%) et 40-49 ans (25,8%). Les enregistrements des naissances des pères jeunes (20-29 ans) représentent 16,6%. En outre, moins de 1% des enfants enregistrés à l'état civil sont nés des pères adolescents (0,3%). Dans ce lot, les pères âgés de 50-59 ans représentent 16,5%. Enfin, les pères plus âgés (60 ans ou plus) ne font que 4,7%.

Quelle que soit la commune, les enfants issus des pères âgés de 30-39 ans et de 40-99 ans sont les plus nombreux à être enregistrés à la naissance.

En dernier ressort, l'analyse est faite en 2015 dans les communes de Conakry et dans celles de Kindia et de Mamou.

Dans l'ensemble, contrairement aux mères, les enfants déclarés nés des pères moins jeunes ont le pourcentage le plus élevé, soit 67,3% c'est-à-dire âgés de 30-39 ans (41,4%) et 40-49 ans (25,9%).

Les enregistrements des naissances des pères jeunes (20-29 ans) représentent 16,9%. Par ailleurs, moins de 1% des enfants enregistrés à l'état civil sont nés des

pères adolescents (0,5%). Les pères âgés de 50-59 ans comptent pour 10,5%. Enfin, les pères plus âgés (60 ans ou plus) ne représentent que 3,4%.

Quelle que soit la commune, les enfants issus des pères âgés de 30-39 ans et de 40-49 ans sont les plus nombreux à être enregistrés à la naissance.

Tableau 2. 7 : Répartition (%) des naissances par commune selon le groupe d'âge du père

Commune	Naissance totale	Tranche d'âge du père							Total
		Moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans ou plus	Non précisé	
2014									
Kindia	1266	,4%	17,9%	30,7%	25,6%	16,6%	4,4%	4,3%	100,0%
Mamou	1221	,2%	15,2%	35,9%	26,0%	16,5%	5,1%	1,2%	100,0%
Ensemble	2487	,3%	16,6%	33,3%	25,8%	16,5%	4,7%	2,8%	100,0%
2015									
Dixinn	2377	,7%	17,1%	43,0%	27,0%	9,0%	2,0%	1,2%	100,0%
Kaloum	497	1,6%	17,9%	42,3%	25,4%	9,5%	2,0%	1,4%	100,0%
Matam	2204	1,0%	19,4%	39,5%	25,7%	9,5%	3,4%	1,5%	100,0%
Matoto	4119	,4%	15,8%	42,4%	25,3%	10,3%	3,9%	1,9%	100,0%
Ratoma	7561	,5%	17,0%	42,7%	26,7%	9,9%	2,5%	,7%	100,0%
Kindia	1751	,3%	16,2%	35,6%	23,9%	13,7%	6,3%	4,0%	100,0%
Mamou	1056		15,9%	36,8%	24,0%	15,3%	6,6%	1,3%	100,0%
Ensemble	19565	,5%	16,9%	41,4%	25,9%	10,5%	3,4%	1,5%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.2.1.2 Profession des parents

Cette rubrique décrit la profession des parents des enfants enregistrés à l'état civil.

a) Profession de la mère

En premier lieu, l'analyse est faite pour les communes de Kindia et de Mamou en 2014. La situation d'activité de la mère de l'enfant enregistré à l'état civil montre qu'un peu plus de 7 enfants sur 10 étaient nés de mères en situation d'inactivité ou en chômage (71,7%). Cette frange des mères concerne plus de la moitié des naissances enregistrées dans ces communes. Ces mères inactives ou en chômage sont suivies des femmes qui évoluent dans les services (12,4%) et des commerçantes (8,9%).

Les proportions d'enfants enregistrés à l'état civil dont les mères travaillent dans la sécurité (0,2%), sont des techniciennes (0,2%), des artisans ou ouvrières (0,1%), cadres supérieurs (3,6%) ou sont cadres moyens (2,1%) restent les plus faibles.

En second lieu, l'analyse est faite pour les données enregistrées en 2015 dans les communes de Conakry et dans celles de Kindia et Mamou. Les données montrent que 4 enfants sur 7 sont nés de mères en situation d'inactivité ou en chômage (57,4%). Cette catégorie des mères concerne plus de la moitié des naissances enregistrées dans ces communes à l'exception de Kaloum, Matam et Matoto. Ces mères inactives ou en chômage sont suivies des commerçantes (14,6%) et des femmes qui évoluent dans les services (13,6%).

Les proportions d'enfants enregistrés à l'état civil dont les mères sont techniciennes (0,2%), évoluent dans la sécurité (0,5%), sont artisanes/ouvrières (0,1%), cadres moyens (4,0%) ou cadres supérieurs (8,6%) restent les plus faibles.

Tableau 2. 8 : Répartition (%) des naissances par commune selon la profession de la mère

PROFESSION DE LA MERE													
Commune	Naissance totale	Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerçant	Artisan/Ouvrier	Services	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif/ Chômeur	Autres professions	Non précisée	Total
2014													
Kindia	1266	5,3%	1,9%	8,6%	,2%	12,1%	,2%	,3%		70,7%		,7%	100,0%
Mamou	1221	2,0%	2,4%	9,2%	,1%	12,8%	,1%			72,7%		,8%	100,0%
Ensemble	2487	3,6%	2,1%	8,9%	,1%	12,4%	,2%	,2%		71,7%		,8%	100,0%
2015													
Dixinn	2377	8,1%	4,5%	17,3%	,0%	12,7%	,0%	,7%		55,7%		1,0%	100,0%
Kaloum	497	20,9%	11,1%	17,8%	,2%	13,3%	,2%	,4%		35,2%	,2%	,6%	100,0%
Matam	2204	8,9%	3,9%	21,5%	,2%	13,9%	,2%	,6%		49,8%		,9%	100,0%
Matoto	4119	9,3%	5,0%	18,8%	,1%	14,9%	,2%	,7%		49,7%		1,4%	100,0%
Ratoma	7561	8,9%	3,7%	11,7%	,1%	13,4%	,2%	,3%		61,0%		,8%	100,0%
Kindia	1751	6,1%	1,8%	8,7%		12,0%	,3%	,2%	,1%	69,2%		1,5%	100,0%
Mamou	1056	2,5%	2,0%	8,0%		13,5%	,1%	,2%	,1%	72,7%		1,0%	100,0%
Ensemble	19565	8,6%	4,0%	14,6%	,1%	13,6%	,2%	,5%	,0%	57,4%	,0%	1,0%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

b) Profession du père

L'analyse est faite d'abord sur les données recueillies dans les communes de Kindia et de Mamou en 2014.

L'analyse de la profession du père de l'enfant enregistré à l'état civil montre principalement que, à la différence de la mère, 33,6% des enfants sont nés de pères commerçants, 20,7% cadres supérieurs et 16,4% des pères évoluant dans les services. Seulement, 7,8% sont artisans/ouvriers, 5,8% sont dans le secteur agricole, 4,3% sont techniciens, 3,9% évoluent dans la sécurité, 3,3% sont inactifs/chômeurs et 2,5% sont cadres moyens.

Ces tendances sont aussi observées dans chaque commune.

L'analyse est ensuite faite sur les données de 2015 recueillies dans les communes de Conakry et dans celles de Kindia et Mamou.

L'analyse de la profession du père de l'enfant enregistré à l'état civil montre principalement que, à la différence de la mère, 33,5% des enfants sont nés de pères commerçants, 24,7% des cadres supérieurs et 13,8% des pères exercent des activités de services. Seulement, 7,3% sont artisans/ouvriers, 5,5% sont techniciens, 4,2% sont cadres moyens, 4,2% sont occupés dans la sécurité, 3,2% sont inactifs/chômeurs et 1,5% travaillent dans le secteur agricole.

Tableau 2. 9 : Répartition (%) des naissances par commune selon la profession du père

PROFESSION DU PERE													
Commune	Naissance totale	Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerçant	Artisan/Ouvrier	Services	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif/Chômeur	Autres professions	Non précisée	Total
2014													
Kindia	1266	22,5 %	2,1 %	35,8%	7,6 %	13,3%	4,0%	5,8 %	3,2 %	3,9 %	,2%	1,7 %	100,0%
Mamou	1221	18,8 %	2,9 %	31,3%	7,9 %	19,7%	4,7%	2,0 %	8,5 %	2,5 %	,5%	1,2 %	100,0%
Ensemble	2487	20,7 %	2,5 %	33,6%	7,8 %	16,4%	4,3%	3,9 %	5,8 %	3,3 %	,3%	1,4 %	100,0%
2015													
Dixinn	2377	25,3 %	5,2 %	34,0%	7,2 %	11,6%	6,4%	3,6 %	,8%	3,7 %	,8%	1,3 %	100,0%
Kaloum	497	38,2 %	9,5 %	11,3%	6,0 %	9,1%	10,1 %	8,9 %	,2%	4,4 %	1,4 %	1,0 %	100,0%
Matam	2204	25,8 %	5,0 %	26,4%	8,0 %	12,7%	6,7%	5,9 %	1,4 %	5,1 %	,9%	2,2 %	100,0%
Matoto	4119	29,0 %	4,6 %	26,8%	7,4 %	13,5%	5,6%	5,9 %	,8%	3,4 %	,9%	2,2 %	100,0%
Ratoma	7561	22,8 %	4,1 %	40,3%	6,5 %	14,9%	4,9%	2,1 %	,6%	2,3 %	,3%	1,2 %	100,0%
Kindia	1751	22,2 %	1,4 %	34,7%	8,3 %	12,8%	4,3%	7,4 %	3,3 %	3,7 %	,5%	1,4 %	100,0%
Mamou	1056	16,2 %	1,5 %	33,7%	9,8 %	17,7%	4,6%	3,4 %	9,8 %	2,0 %	,4%	,9%	100,0%
Ensemble	19565	24,7 %	4,2 %	33,5%	7,3 %	13,8%	5,5%	4,2 %	1,5 %	3,2 %	,6%	1,5 %	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.2.2 Caractéristiques des nouveaux nés

Cette sous-section fournit des informations sur les caractéristiques individuelles des enfants enregistrés à l'état civil. Les caractéristiques retenues sont le sexe de l'enfant, la durée de l'enregistrement des naissances, le rang de naissance et le lieu d'accouchement de l'enfant.

2.2.2.1 Sexe de l'enfant

Les données de 2014 qui concernent les communes de Kindia et de Mamou seulement montrent que dans l'ensemble, plus de la moitié des enfants enregistrés à l'état civil sont des garçons (53,9%) contre 46,1% des filles.

Les résultats du tableau ci-dessous montrent que quelle que soit la commune, les enfants de sexe masculin sont plus enregistrés à l'état civil que les enfants de sexe féminin. Les résultats sont les suivants : commune de Kindia (53,8% pour les garçons et 46,2% pour les filles) et Mamou (54,0% pour les garçons et 46,0% pour les filles). Il en découle que l'enregistrement selon le sexe est presque identique dans ces deux communes.

Dans un second temps, l'analyse concerne les communes de Conakry, Kindia et Mamou. C'est l'année 2015 qui est considérée.

Plus de la moitié des enfants enregistrés à l'état civil sont des garçons (53,1%) contre 46,9% des filles.

Quelle que soit la commune, les garçons sont plus enregistrés à l'état civil que les filles. Comme dans l'ensemble, plus de la moitié des enfants enregistrés à l'état civil sont des garçons dans chaque commune. Le constat est que l'enregistrement selon le sexe est presque identique partout.

Tableau 2. 10 : Répartition (%) des naissances par commune selon le sexe de l'enfant

Commune	Naissance totale	Sexe de l'enfant		Total
		Masculin	Feminin	
2014				
Kindia	1266	53,8%	46,2%	100,0%
Mamou	1221	54,0%	46,0%	100,0%
Ensemble	2487	53,9%	46,1%	100,0%
2015				
Dixinn	2377	52,9%	47,1%	100,0%
Kaloum	497	52,9%	47,1%	100,0%
Matam	2204	54,8%	45,2%	100,0%
Matoto	4119	53,5%	46,5%	100,0%
Ratoma	7561	52,1%	47,9%	100,0%
Kindia	1751	53,5%	46,5%	100,0%
Mamou	1056	53,9%	46,1%	100,0%
Ensemble	19565	53,1%	46,9%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.2.2.2 Durée d'enregistrement des enfants

La durée légale de déclaration des enfants à l'état civil est fixée à 6 mois en Guinée. Cette partie de l'étude est destinée à l'analyse de cette situation.

En 2014 dans l'ensemble des communes de Kindia et Mamou, 95,1% des enfants ont été enregistrés à moins de 6 mois dont 92,2% à Kindia et 98,1% à Mamou. CE résultat est encourageant car, la quasi-totalité des enfants sont enregistrés avant le délai légal de 6 mois.

L'année 2015 et les communes de Conakry, Kindia et Mamou. Sur 100 enfants enregistrés, 93 l'ont été à moins de 6 mois. Pour les enregistrements qui ont eu lieu à moins de 6 mois, les proportions vont d'un minimum de 85,7% à Matam à un maximum de 97,1% à Mamou. Cela signifie que de plus en plus, les citoyens sont conscients de la nécessité de déclarer la naissance de leurs enfants à l'état civil dans le délai légal.

En comparant les résultats de 2015 à ceux de 2014 à Conakry, on constate que les proportions d'enfants enregistrés à moins de 6 mois ont régressé dans les communes de Matam (de l'ordre de 5,6 points) et de Kaloum (de l'ordre de 5,3 points).

Tableau 2. 11 : Répartition (%) des naissances par commune selon la durée d'enregistrement à l'état civil

Durée d'enregistrement				
Commune	Naissance totale	Moins de 6 mois	6 mois ou plus	Total
2014				
Kindia	1266	92,2%	7,8%	100,0%
Mamou	1221	98,1%	1,9%	100,0%
Ensemble	2487	95,1%	4,9%	100,0%
2015				
Dixinn	2377	94,0%	6,0%	100,0%
Kaloum	497	89,7%	10,3%	100,0%
Matam	2204	85,7%	14,3%	100,0%
Matoto	4119	94,3%	5,7%	100,0%
Ratoma	7561	93,7%	6,3%	100,0%
Kindia	1751	88,0%	12,0%	100,0%
Mamou	1056	97,1%	2,9%	100,0%
Ensemble	19565	92,6%	7,4%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.2.2.3 Durée et rang de naissance de l'enfant

Il est question ici d'établir une relation entre la durée d'enregistrement des naissances et le rang de naissance de l'enfant.

On observe que quel que soit le rang de naissance, l'enregistrement de plus de 90% des naissances s'est déroulé dans les 6 mois qui ont suivi la naissance. Ce constat est valable pour l'année 2014 et celle de 2015.

Tableau 2. 12 : Répartition (%) des naissances par durée d'enregistrement à l'état civil selon le rang de naissance

Durée d'enregistrement et rang de naissance			
Rang de naissance	Moins de 6 mois	6 mois ou plus	Total
2014			
Rang 1	94,3%	5,7%	100,0%
Rang 2	96,0%	4,0%	100,0%
Rang 3	95,6%	4,4%	100,0%
Rang 4	95,0%	5,0%	100,0%
Rang 5	94,8%	5,2%	100,0%
Rang 6 ou plus	95,9%	4,1%	100,0%
Manquant	94,3%	5,7%	100,0%
Ensemble	95,1%	4,9%	100,0%
2015			
Rang 1	92,7%	7,3%	100,0%
Rang 2	91,3%	8,7%	100,0%
Rang 3	93,5%	6,5%	100,0%
Rang 4	93,9%	6,1%	100,0%
Rang 5	93,6%	6,4%	100,0%
Rang 6 ou plus	93,5%	6,5%	100,0%
Manquant	89,2%	10,8%	100,0%
Ensemble	92,6%	7,4%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.2.2.4 Rang de naissance

Dans l'ensemble, les naissances de rang 1 et 2 enregistrent les pourcentages les plus élevés en 2014 ou en 2015, pour les niveaux d'analyse considérés. On remarque aussi que plus le rang de naissance augmente plus les naissances enregistrées baissent. Ces résultats sont également constatés en 2014 dans les communes de Conakry.

Tableau 2. 13 : Répartition (%) des naissances par commune selon le rang de naissance

Rang de naissance								
Commune		Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Rang 5	Rang 6 ou plus	Total
2014								
Kindia	1266	30,9%	21,0%	17,5%	12,3%	7,8%	10,5%	100,0%
Mamou	1221	28,4%	22,0%	15,9%	13,8%	9,0%	10,9%	100,0%
Ensemble	2487	29,6%	21,5%	16,7%	13,0%	8,4%	10,7%	100,0%
2015								
Dixinn	2377	29,3%	24,8%	17,9%	12,7%	7,2%	8,1%	100,0%
Kaloum	497	37,6%	27,5%	15,6%	9,9%	4,5%	4,9%	100,0%
Matam	2204	30,5%	25,6%	17,3%	10,5%	7,3%	8,8%	100,0%
Matoto	4119	32,7%	23,2%	17,6%	11,0%	6,7%	8,6%	100,0%
Ratoma	7561	31,3%	24,2%	18,9%	11,4%	6,8%	7,4%	100,0%
Kindia	1751	28,9%	20,9%	18,6%	12,4%	8,4%	10,8%	100,0%
Mamou	1056	29,3%	21,7%	17,7%	11,9%	8,9%	10,4%	100,0%
Ensemble	19565	31,1%	23,9%	18,2%	11,5%	7,1%	8,3%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.2.2.5 Rang de naissance et sexe

Quelque soit le sexe, les naissances de rang 1 et 2 enregistrent les pourcentages les plus élevés en 2014 et en 2015 pour les niveaux d'analyse considérés. Aussi, plus le rang de naissance augmente plus les naissances enregistrées baissent en fonction du sexe.

L'examen du tableau ci-dessous montre qu'il n'y a pas de différence remarquable entre les garçons et les filles par rapport aux rangs de naissances quant à l'enregistrement des naissances.

Tableau 2. 14 : Répartition (%) des naissances par rang de naissance selon le sexe

Rang de naissance	Naissance totale	Sexe de l'enfant		
		Masculin	Feminin	Ensemble
2014				
Rang 1	679	30,3%	28,8%	29,6%
Rang 2	494	21,8%	21,3%	21,5%
Rang 3	383	16,5%	17,0%	16,7%
Rang 4	299	12,6%	13,5%	13,0%
Rang 5	193	8,0%	8,9%	8,4%
Rang 6 ou plus	245	10,8%	10,6%	10,7%
Total	2293	100,0%	100,0%	100,0%
2015				
Rang 1	5791	31,3%	30,9%	31,1%
Rang 2	4444	23,8%	24,0%	23,9%
Rang 3	3379	17,8%	18,6%	18,2%
Rang 4	2133	11,4%	11,5%	11,5%
Rang 5	1320	6,9%	7,4%	7,1%
Rang 6 ou plus	1536	8,8%	7,7%	8,3%
Total	18603	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.2.2.6 Lieu d'accouchement

En 2014, dans les communes de Kindia et Mamou, 63,2% des naissances enregistrées à l'état civil se sont déroulées dans un établissement sanitaire et 31,2% à la maison.

Quant à l'année 2015, dans les communes de Conakry, Kindia et Mamou, la quasi-totalité (99,7%) des enfants enregistrés à l'état civil sont nés dans des établissements sanitaires. Les proportions enregistrées pour ce lieu d'accouchement vont d'un minimum de 98,8% à Dixinn à un maximum de 100% à Mamou.

Par rapport à l'année 2014, les tendances observées demeurent les mêmes qu'en 2015, dans les communes de Conakry.

Tableau 2. 15 : Répartition (%) des naissances par commune selon le lieu d'accouchement

Commune	Lieu de naissance de l'enfant				Total
	Etablissement sanitaire	A la maison	Autres	Non déclaré	
2014					
Kindia	66,0%	23,3%	9,0%	1,7%	100,0%
Mamou	60,4%	39,5%	0,0%	0,1%	100,0%
Ensemble	63,2%	31,2%	4,6%	0,9%	100,0%
2015					
Dixinn	98,8%	0,0%	0,0%	1,2%	100,0%
Kaloum	99,8%	0,0%	0,2%	0,0%	100,0%
Matam	99,2%	0,0%	0,5%	0,3%	100,0%
Matoto	99,9%	0,0%	0,0%	0,1%	100,0%
Ratoma	99,9%	0,0%	0,0%	0,1%	100,0%
Kindia	99,9%	0,1%	0,0%	0,0%	100,0%
Mamou	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Ensemble	99,7%	0,0%	0,1%	0,2%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.2.2.7 Lieu d'accouchement et la durée d'enregistrement des naissances

On examine dans cette partie la relation entre le lieu d'accouchement et la durée d'enregistrement des naissances.

Quel que soit le lieu d'accouchement, l'enregistrement de plus de 90% des naissances s'est déroulé dans les 6 mois qui ont suivi la naissance. Ce constat est valable pour l'année 2014 et celle de 2015.

Tableau 2. 16 : Répartition (%) des naissances par lieu d'accouchement selon la durée d'enregistrement

Lieu d'accouchement	Durée d'enregistrement		Total
	Moins de 6 mois	6 mois ou plus	
2014			
Etablissement sanitaire	92,6%	7,4%	100,0%
A la maison	100,0%		100,0%
Autres	50,0%	50,0%	100,0%
Non déclaré	87,9%	12,1%	100,0%
Ensemble	92,6%	7,4%	100,0%
2015			
Etablissement sanitaire	94,6%	5,4%	100,0%
A la maison	96,5%	3,5%	100,0%
Autres	92,1%	7,9%	100,0%
Non déclaré	95,7%	4,3%	100,0%
Ensemble	95,1%	4,9%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.3 TAUX DE COUVERTURE DES NAISSANCES ENREGISTRÉES

Le taux de couverture désigne la fréquence des naissances enregistrées à l'état civil parmi toutes les naissances attendues d'une année donnée. Il est nécessaire pour apprécier le niveau de couverture ou de l'étendue des naissances enregistrées.

Le taux de couverture de l'enregistrement des enfants à l'état civil reste très faible dans les communes concernées. Il était de 34,3% dans les communes de Kindia et de Mamou en 2014.

Pour l'année 2015, il est de 36,8% pour l'ensemble des communes de Conakry, Kindia et Mamou. En ce qui concerne uniquement l'ensemble des communes de Conakry, le taux de couverture est de 36,5%. Cette faiblesse du taux de couverture constatée pourrait être due en grande partie au taux d'analphabétisme élevé de la population, aux difficultés d'accès aux services d'état civil et à la non déclaration des enfants nés vivants mais décédés avant d'être enregistrés à l'état civil comme le recommandent les Nations-Unies.

En 2015, les taux de couverture sont satisfaisants dans les communes de Dixinn (69,7%) et de Matam (60,6%) qui sont les plus élevés. Elles sont suivies, par ordre d'importance, de Mamou (46,1%), Ratoma (40,6%), Kaloum (36,6%) et Kindia (35,4%). C'est la commune de Matoto qui détient le taux de couverture le plus bas (21,7%).

Tableau 2. 17 : Taux de couverture des naissances enregistrées par commune

Commune	Naissance enregistrée 2014	Naissance attendue en 2014	Taux de couverture en 2014
Kindia	1266	4951	25,6%
Mamou	1221	2293	53,2%
Total	2487	7244	34,3%
	Naissance enregistrée 2015	Naissance attendue en 2015	Taux de couverture en 2015
Dixinn	2377	3411	69,7%
Kaloum	497	1357	36,6%
Matam	2204	3637	60,6%
Matoto	4119	18955	21,7%
Ratoma	7561	18611	40,6%
Kindia	1751	4951	35,4%
Mamou	1056	2293	46,1%
Total	19565	53214	36,8%
Total Conakry	16758	45971	36,5%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

2.3.1 Evolution du taux de couverture de 2012 à 2015 dans la zone spéciale de Conakry

S'agissant de l'évolution du taux de couverture à Conakry, il n'y a presque pas d'amélioration d'une année à l'autre. En effet, entre 2012 et 2013, c'est une légère hausse qui est constatée de l'ordre de +0,2 point. Pour ce qui est de 2013 à 2014, on assiste au contraire à une baisse significative de l'ordre de 2,1 points. Entre 2014 et 2015, la baisse du taux de couverture est importante. Il passe de 39,2% à 36,5%, soit un écart de -2,7 points. C'est le lieu d'interpeller tous les acteurs associés à l'état civil à intensifier les campagnes de sensibilisation pour amener les parents à déclarer leurs enfants à l'état civil. En effet, pour 100 enfants, il n'y a que 37 qui sont enregistrés à l'état civil à Conakry, en 2015. Ce qui est largement faible.

Tableau 2. 18 : Evolution du taux de couverture de 2012 à 2014 dans la zone spéciale de Conakry

Année	Naissances enregistrées	Naissance attendue	Taux de couverture
2012	26353	64064	41,1%
2013	26797	64846	41,3%
2014	17501	44646	39,2%
2015	16758	45971	36,5%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017).

CHAPITRE III : ENREGISTREMENT DES MARIAGES

Dans ce chapitre nous examinons l'enregistrement des mariages dans les régions administratives de Kindia et Mamou et dans les 5 Communes de Conakry selon certaines caractéristiques sociodémographiques.

Dans une première étape, nous porterons un regard sur la qualité de l'enregistrement à travers un examen sur l'exhaustivité des informations collectées sur les mariages qui ont été enregistrés dans les centres d'état civil des Communes faisant l'objet de l'étude. Les données concernent l'année 2014 pour les 2 régions (Kindia et Mamou) et l'année 2015 pour les Communes de Conakry.

Nous étudierons ensuite les caractéristiques des mariés (époux et épouses) à travers le niveau d'instruction, l'âge et la profession.

3.1 EVALUATION DES DONNEES DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE

L'évaluation des données sur l'enregistrement des mariages fait ressortir l'absence d'informations sur certaines variables. Nous nous intéresserons plus spécifiquement à l'âge, le niveau d'instruction et la profession des mariés (hommes et femmes).

Nous présentons ici le niveau de déclaration des informations sur l'âge, le niveau d'instruction et la profession des époux et des épouses au cours des deux années sur lesquelles porte l'observation.

3.1.1 Age de l'époux

Les données sur les effectifs et les pourcentages de bulletins de mariage sur lesquels les informations sur l'âge manquent sont contenues dans le tableau 3.1.

Tableau 3. 1: Absence d'informations sur l'âge des époux dans les régions de Kindia et Mamou et dans les cinq communes de Conakry

	Effectif total	Age Epoux		Age Epouse	
		Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Kindia	1236	11	0,9%	17	1,4%
Mamou	175	1	0,6%	4	2,3%
	1411	12	0,9%	21	1,5%
Age des mariés manquants					
	Effectif total	Age Epoux		Age Epouse	
		Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Dixinn	700	3	0,4%	5	0,7%
Kaloum	458	2	0,4%	3	0,7%
Matam	922	14	1,5%	20	2,2%
Matoto	2325	22	0,9%	37	1,6%
Ratoma	1336	6	0,4%	10	0,7%
Conakry	5741	47	0,8%	75	1,3%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

Il ressort de ce tableau que l'enregistrement des mariages est nettement plus important à Kindia avec un effectif de 1 236 alors qu'à Mamou seulement 175 mariages ont été enregistrés soit un total de 1 411 mariages pour les deux régions. Dans la commune de Kindia, l'enregistrement de l'âge de l'époux a été omis sur 11

bulletins soit 0,9% tandis qu'à Mamou un seul bulletin manquait d'information sur l'âge de l'époux (0,6%).

Pour les épouses, le manque d'information sur l'âge semble plus important. Ainsi, à Kindia 17 bulletins de mariage ne contenaient pas les données sur l'âge de l'époux soit 1,4% et à Mamou on a dénombré 4 bulletins représentant 2,3% de l'ensemble des bulletins remplis dans la commune.

S'agissant des Communes de Conakry, les données du tableau indiquent que les pourcentages de bulletins qui ne contiennent pas d'informations sur l'âge de l'époux sont plus élevés à Matam (1,5%) et Matoto (0,9%). Dans les autres Communes les pourcentages sont de 0,4% pour une moyenne de 0,8% dans l'ensemble de Conakry.

A titre comparatif, il faut noter qu'en 2012, les taux d'omission de l'âge de l'époux étaient de 2,6% à Matam et 1,2% à Ratoma. Pour 2013, Matam (2,4%) et Kaloum (1,0%) enregistraient les pourcentages d'omission sur l'âge des époux les plus élevés.

Pour l'enregistrement de l'âge des épouses aussi, les pourcentages d'omission sont plus élevés dans les Communes de Matam (2,2%) et Matoto (1,6%) les autres Communes ayant chacune 0,7% d'omission sur l'âge de l'épouse.

Par rapport aux évaluations faites en 2012 et 2013, on note une certaine amélioration. En effet, au cours de ces années les pourcentages de bulletins qui ne contenaient pas d'informations sur l'âge de l'épouse étaient de plus de 3%.

3.1.2 Niveau d'instruction de l'époux

Les informations sur le niveau d'instruction des mariés sont partout assez mal collectées. S'agissant de l'âge des époux, dans la commune de Mamou le pourcentage de bulletins dont les données sur le niveau d'instruction ne sont pas collectées atteint 93,1% contre 81,6% dans la commune de Kindia.

A Conakry, ce sont les Communes de Matoto (35,6%) Dixinn (20,9%) qui enregistrent les proportions les plus élevées de bulletins sur lesquels l'information sur le niveau d'instruction n'est pas portée.

Toutes les communes ont connu une amélioration dans l'enregistrement de l'information sur le niveau d'instruction par rapport à 2014 à l'exception de Matoto. En effet, pour cette commune 33% de bulletins ne contenaient pas l'information sur le niveau d'instruction de l'époux alors qu'en 2016, la proportion est de 35,6%.

Tableau 3. 2 : Absence d'information sur le niveau d'instruction des époux dans les régions de Kindia et Mamou et dans les Communes de Conakry

	Total mariage	Niveau d'instruction manquant			
		Epoux		Epouse	
		Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Kindia	1236	1009	81,6%	900	72,8%
Mamou	175	163	93,1%	122	69,7%
Les 2 régions	1411	1172	83,1%	1022	72,4%

	Total mariage	Niveau d'instruction manquant			
		Epoux		Epouse	
		Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Dixinn	700	146	20,9%	172	24,6%
Kaloum	458	29	6,3%	30	6,6%
Matam	922	142	15,4%	162	17,6%
Matoto	2325	827	35,6%	966	41,5%
Ratoma	1336	229	17,1%	170	12,7%
Conakry	5741	1373	23,9%	1500	26,1%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

Les communes qui ont connu les plus fortes améliorations dans l'enregistrement du niveau d'instruction de l'époux sont celles de Matam (30% en 2014 contre 15,4% en 2016) et Ratoma (31% en 2014 contre 17,1% en 2016).

3.1.3 Niveau d'instruction de l'épouse

En ce qui concerne l'enregistrement de l'information sur l'âge de l'épouse, il est de 72,8% dans la commune de Kindia contre 69,7% à Mamou.

Au niveau des Communes de Conakry, c'est la Commune de Matoto qui enregistre la plus forte proportion de bulletins pour lesquels l'information sur le niveau d'instruction de l'épouse manque (41,5%). Les Communes de Kaloum (6,6%) et dans une certaine mesure Ratoma (12,7%) ont les proportions les plus faibles.

Comme pour les époux, l'enregistrement du niveau d'instruction de l'épouse s'est sensiblement amélioré dans toutes les communes, exception faite de Matoto où on observe une dégradation. Le taux d'informations manquantes dans cette commune est passé de 31% en 2014 à 41,5% en 2016.

3.1.4 Profession de l'époux

Nous examinons ici les informations collectées sur la profession des époux. Sur certains bulletins de mariage les professions des mariés ne sont pas du tout renseignées et sur d'autres, les professions sont mal désignées ou illisibles.

Les données collectées indiquent que 4,6% des bulletins manquent d'informations sur la profession de l'époux dans la commune de Kindia contre 4,0% à Mamou.

A Conakry, les communes de Matoto (3,7%) et Dixinn (3,1%) enregistrent les plus fortes proportions de bulletins sur lesquels les informations sur la profession de l'époux ne sont pas indiquées. Pour les autres communes les proportions tournent autour de 1%.

Dans l'ensemble des Communes 5 522 bulletins de mariage ont fait l'objet de dépouillement en 2012 contre 6 587 en 2013. En 2012 près de 4% des bulletins ne comportaient pas d'informations sur la profession des époux soit un effectif de 201 sur les 5 522 enregistrés. Le pourcentage équivalent est de 2,2% en 2013.

Tableau 3. 3 : Enregistrement des informations sur la profession de l'époux et de l'épouse dans les communes de Kindia et Mamou et dans les Communes de Conakry

	Total mariage	Profession manquante			
		Epoux		Epouse	
		Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Kindia	1 236	57	4,6%	72	5,8%
Mamou	175	7	4,0%	10	5,7%
Les 2 régions	1 411	64	4,5%	82	5,8%
	Total mariage	Profession manquante			
		Epoux		Epouse	
		Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Dixinn	700	22	3,1%	22	3,1%
Kaloum	458	5	1,1%	5	1,1%
Matam	922	14	1,5%	15	1,6%
Matoto	2 325	86	3,7%	96	4,1%
Ratoma	1 336	18	1,3%	32	2,4%
Conakry	5 741	145	2,5%	170	3,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

En 2014, c'est dans les communes de Matoto (2,4%) et Ratoma (2,4%) que les proportions étaient les plus élevées mais les écarts n'étaient pas très grands.

3.1.5 Profession de l'épouse

Les données collectées indiquent que dans les communes de Kindia et Mamou le manque d'informations sur la profession des épouses est légèrement plus important que pour les époux. Chacune des deux communes compte près de 6% de bulletins sur lesquels l'information sur la profession de l'épouse n'est pas indiquée.

En ce qui concerne l'enregistrement de la profession de l'épouse dans les communes de Conakry, les données indiquent que ce sont aussi les communes de Matoto (4,1%) et Dixinn (3,1%) qui ont les proportions les plus importantes.

Par rapport à l'étude de 2014, on note une détérioration notamment dans les deux communes que sont Matoto et Dixinn. En effet, ces communes comptaient 2,8% et 1,8% respectivement.

3.2 ANALYSE DES DONNEES SUR L'ENREGISTREMENT DES MARIAGES

Dans cette deuxième partie nous nous focaliserons sur certaines caractéristiques des mariés. Nous examinerons successivement le niveau d'instruction, l'âge et la profession des époux et des épouses.

3.2.1 Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est l'une des caractéristiques sociodémographiques collectées au cours de l'enregistrement des mariages. Pour les besoins de l'analyse, les niveaux d'instruction que nous avons distingués sont les suivants : aucun niveau, primaire, secondaire, professionnel, supérieur et coranique.

3.2.1.1 Niveau d'instruction des époux

Les données collectées indiquent qu'en 2014, pour la grande majorité des hommes qui se sont mariés dans les communes de Kindia et Mamou le niveau d'instruction n'était pas déclaré ou imprécis. Les proportions sont respectivement de 81,6% et 93,1%. Parmi ceux dont le niveau a été précisé, les époux de niveau supérieur et ceux de niveau professionnel sont les plus nombreux. A Kindia, on compte 10,0% d'époux de niveau supérieur ou plus et 6,6% de niveau professionnel. A Mamou les proportions équivalentes sont des 1,7% et 4,6%. Il faut préciser que dans la région de Mamou il n'y a pas de personnes de niveau primaire ou secondaire.

Pour l'année 2015, dans la région de Conakry, la proportion d'époux enregistrés qui ont le niveau supérieur ou plus est de 45,4%. Les Communes de Ratoma et Kaloum comptent les proportions d'hommes qui se sont mariés ayant le niveau supérieur ou plus les plus élevées (59,6% et 51,7% respectivement). La plus faible proportion d'époux qui ont le niveau d'instruction équivalent au supérieur ou plus a été enregistrée à Matam avec 34,8%.

Tableau 3. 4 : Répartition des époux selon le niveau d'instruction par commune de résidence

2014									
Région	Effectif total	Aucun	Primaire	Secondaire	Professionnel	Supérieur et plus	Coranique	Non déclaré	Total
Niveau d'instruction époux									
Kindia	1236	,2%	,2%	1,4%	6,6%	10,0%	,1%	81,6%	100,0%
Mamou	175	,6%			4,6%	1,7%		93,1%	100,0%
Total	1411	,2%	,1%	1,2%	6,4%	8,9%	,1%	83,1%	100,0%
Niveau d'instruction épouse									
Kindia	1236	,1%	1,0%	12,1%	5,9%	8,2%	0,0%	72,8%	100,0%
Mamou	175		25,1%		3,4%	1,7%	0,0%	69,7%	100,0%
Total	1411	,1%	4,0%	10,6%	5,6%	7,4%	0,0%	72,4%	100,0%
2015									
Commune	Effectif total	Aucun	Primaire	Secondaire	Professionnel	Supérieur et plus	Coranique	Non déclaré	Total
Niveau d'instruction époux									
Dixinn	700	3,9%	1,7%	15,7%	8,9%	48,9%	,1%	20,9%	100,0%
Kaloum	458	3,5%	6,8%	31,2%	,4%	51,7%		6,3%	100,0%
Matam	922	9,8%	8,1%	30,8%	1,1%	34,8%		15,4%	100,0%
Matoto	2325	,2%	3,2%	21,7%	,1%	39,1%	,1%	35,6%	100,0%
Ratoma	1336	,4%	1,3%	18,9%	2,5%	59,6%	,1%	17,1%	100,0%
Total	5741	2,5%	3,7%	22,6%	1,9%	45,4%	,1%	23,9%	100,0%
Niveau d'instruction épouse									
Dixinn	700	9,0%	5,1%	20,6%	8,0%	32,7%		24,6%	100,0%
Kaloum	458	7,9%	10,5%	37,6%	,2%	37,3%		6,6%	100,0%
Matam	922	15,1%	15,1%	28,6%	,5%	23,1%		17,6%	100,0%
Matoto	2325	,5%	3,8%	27,0%	,0%	27,1%	,1%	41,5%	100,0%
Ratoma	1336	,4%	1,5%	33,2%	3,8%	48,1%	,1%	12,7%	100,0%
Conakry	5741	4,5%	5,8%	28,8%	2,0%	32,8%	,1%	26,1%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

Les époux de niveau secondaire représentent 22,6% dans l'ensemble des cinq communes de Conakry. Les Communes de Kaloum et Matam comptent respectivement 31,2% et 30,8% d'époux ayant un niveau d'instruction équivalent au secondaire.

En 2014 les Communes de Ratoma et de Dixinn avaient enregistrés les plus fortes proportions d'époux de niveau supérieur ou plus alors que Matam ne comptait que 26,9%. En 2013 la proportion d'époux qui avaient le niveau supérieur était de 41,2%.

3.2.1.2 Niveau d'instruction des épouses

La répartition des épouses selon le niveau d'instruction dans les communes de Kindia et Mamou laisse apparaître de fortes disparités. En effet, si à Mamou on compte près du quart de femmes qui ont le niveau primaire (25,1%), dans la commune de Kindia on constate que ce sont les niveaux du secondaire (12,1%), du supérieur (8,2% et du professionnel (5,9%) qui enregistrent des proportions significatives. (Voir tableau 3.4 ci-dessus)

En outre, les données indiquent que pour la région de Conakry les épouses de niveau d'instruction équivalent au supérieur ou plus sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes. Ainsi pour l'ensemble des Communes de Conakry, 32,8% des épouses sont de niveau supérieur. Au niveau des Communes, c'est Ratoma qui se distingue avec la proportion la plus élevée (48,1%). A l'opposé, seulement 23,1% des épouses ont atteint le niveau d'instruction équivalent au supérieur.

Par rapport à 2014, on note des variations dans les proportions pour les différents niveaux d'instruction. En effet, en 2014 on comptait 31,8% de femmes de niveau supérieur contre 32,8% en 2016 pour l'ensemble de Communes de Conakry. Il en est de même pour les femmes qui sont sans niveau d'instruction (2,7% en 2014 contre 4,5% en 2016). Il convient toutefois de préciser qu'au cours de l'étude en 2014 la catégorie niveau coranique ne figurait pas.

3.2.2 Age des époux

Dans l'étude nous avons fait l'analyse des données sur l'âge.

3.2.2.1 Age des hommes

Les résultats indiquent qu'en 2014 la majorité des hommes qui se sont mariés ont un âge compris entre 20 et 49 ans tant à Kindia qu'à Mamou. Ainsi, on compte dans la commune de Kindia 36,7% d'hommes âgés de 20 à 29 ans, 48,0% d'hommes de 30 à 39 ans et 11,6% dont l'âge est compris entre 40 et 49 ans. Les proportions respectives dans la commune de Mamou sont de 37,9%, 50,0% et 5,7%.

Les hommes qui se marient à l'état civil à 50 ans ou plus représentent 2,8% dans la commune de Kindia et 4,0% dans celle de Mamou.

Tableau 3. 5 : Répartition des époux selon groupe d'âge par commune de résidence

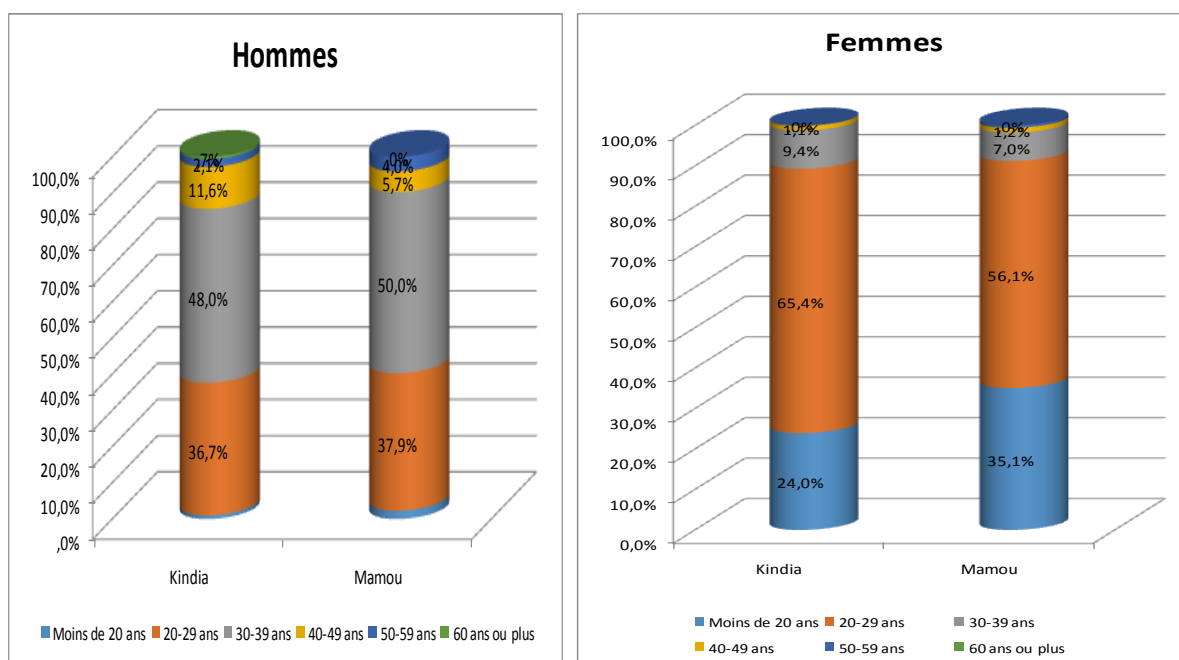
Commune	Effectif total	2014						Total
		Moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans ou plus	
Tranche d'âge de l'époux								
Kindia	1236	1,0%	36,7%	48,0%	11,6%	2,1%	,7%	100,0%
Mamou	175	2,3%	37,9%	50,0%	5,7%	4,0%	,0%	100,0%
Total	1411	1,1%	36,8%	48,2%	10,9%	2,4%	,6%	100,0%
Tranche d'âge de l'épouse								
Kindia	1236	24,0%	65,4%	9,4%	1,1%	,1%	,0%	100,0%
Mamou	175	35,1%	56,1%	7,0%	1,2%	,6%	,0%	100,0%
Total	1411	25,3%	64,2%	9,1%	1,2%	,1%	,0%	100,0%
Commune	Effectif total	2015						Total
		Moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans ou plus	
Tranche d'âge de l'époux								
Dixinn	700	1,0%	27,0%	50,6%	14,3%	4,6%	2,4%	100,0%
Kaloum	458	,4%	23,5%	52,4%	16,0%	5,5%	2,2%	100,0%
Matam	922	,9%	27,5%	47,9%	16,1%	6,3%	1,3%	100,0%

Matoto	2325	,6%	34,2%	48,2%	12,5%	3,3%	1,3%	100,0%
Ratoma	1336	,3%	32,3%	52,4%	9,8%	3,8%	1,4%	100,0%
Total	5741	,6%	31,0%	49,8%	12,9%	4,2%	1,5%	100,0%
Tranche d'âge de l'épouse								
Dixinn	700	9,1%	67,2%	19,7%	3,5%	,4%	,1%	100,0%
Kaloum	458	5,7%	66,2%	20,4%	5,3%	1,5%	,9%	100,0%
Matam	922	9,8%	66,0%	20,3%	3,0%	,9%	,1%	100,0%
Matoto	2325	13,8%	69,7%	14,5%	1,6%	,3%	,2%	100,0%
Ratoma	1336	14,0%	69,5%	14,5%	1,8%	,3%	,3%	100,0%
Total	5741	12,0%	68,4%	16,5%	2,4%	,5%	,2%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

Pour l'année 2015, comme pour les communes de Kindia et Mamou, plus de huit mariages sur dix célébrés à l'état civil concernent des hommes dont l'âge est compris entre 20 et 49 ans. Les Communes de Matoto et Ratoma sont celles où les mariages de jeunes de 20 à 29 ans sont les plus nombreux (34,2% et 32,3% respectivement).

Graphique 3. 1 : Répartition des hommes et des femmes mariés selon le groupe d'âge dans les communes de Kindia et Mamou en 2014



Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

3.2.2.2 Age des femmes

Dans l'ensemble des Communes de Conakry, près de sept femmes qui se marient sur dix le font dans l'intervalle d'âge 20-29 ans. C'est dans les Communes de Ratoma et Matoto que les proportions de femmes qui se marient avant 20 ans sont les plus élevées (14,0% et 13,8% respectivement). A l'inverse, on compte seulement 5,7% de femmes qui se sont mariées avant 20 ans dans la Commune de Kaloum. (Voir tableau 3.5 ci-dessus)

3.3 PROFESSIONS DES MARIÉS

Dans ce point, nous abordons la situation d'activité des mariés (hommes et femmes). Pour les besoins de la cause, un regroupement des professions déclarées a permis d'obtenir les principales catégories présentées dans les tableaux ci-dessous.

3.3.1 Profession des époux

En 2014 aussi bien à Kindia qu'à Mamou plus du tiers des déclarations de mariages était fait par des cadres supérieurs (33,1% à Kindia et 38,5% à Mamou). Ils sont suivis des commerçants, des travailleurs de services et du personnel de la sécurité. Ainsi, dans la commune de Mamou, les hommes qui ont célébré des mariages à l'état civil représentaient près d'un homme sur cinq (19,0%) et à Kindia ils sont 12,4%.

Les travailleurs du secteur des services comptent pour environ 10% aussi bien à Kindia qu'à Mamou. Pour le personnel des services de sécurité, les résultats indiquent que dans la Commune de Kindia ils représentent 11,8% et 4,0% à Mamou.

Une autre catégorie qui renferme des proportions relativement importantes est constituée des techniciens. Ils constituaient environ 8% des hommes qui se sont mariés en 2014 dans chacune des communes de Kindia et Mamou.

Tableau 3. 6 : Répartition des mariés (hommes et femmes) selon la profession par commune et commune de résidence

Commune	2014												Total
	Effectif total	Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerçant	Artisan/Ouvrier	Services	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif/Chômeur	Autres professions	Non précisée	
PROFESSION EPOUX													
Kindia	1236	33,1%	2,8%	12,4%	8,7%	10,1%	8,3%	11,8%	,6%	5,8%	1,7%	4,7%	100,0%
Mamou	175	38,5%	7,5%	19,0%	3,4%	9,8%	8,0%	4,0%		5,7%		4,0%	100,0%
Total	1411	33,8%	3,4%	13,2%	8,0%	10,1%	8,2%	10,9%	,6%	5,8%	1,5%	4,6%	100,0%
PROFESSION EPOUSE													
Kindia	1236	9,3%	4,3%	12,2%	,9%	15,4%	,5%	,5%	,1%	50,4%	,1%	6,4%	100,0%
Mamou	175	9,1%	3,4%	2,9%		14,9%	,6%	,6%		62,3%	,6%	5,7%	100,0%
Total	1411	9,3%	4,2%	11,1%	,8%	15,3%	,5%	,5%	,1%	51,9%	,1%	6,3%	100,0%
Commune	2015												Total
	Effectif total	Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerçant	Artisan/Ouvrier	Services	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif/Chômeur	Autres professions	Non précisée	
PROFESSION EPOUX													
Dixinn	700	38,7%	5,6%	8,9%	8,6%	8,4%	9,7%	7,6%	,1%	4,7%	4,1%	3,6%	100,0%
Kaloum	458	41,7%	6,1%	7,9%	6,6%	7,2%	10,5%	9,8%	,2%	3,7%	4,1%	2,2%	100,0%
Matam	922	33,3%	3,9%	12,4%	8,4%	10,4%	10,5%	10,1%	,5%	4,8%	4,1%	1,6%	100,0%
Matoto	2325	37,2%	4,7%	12,9%	7,4%	8,6%	7,4%	10,7%	,3%	3,9%	3,0%	3,9%	100,0%
Ratoma	1336	41,3%	7,3%	15,3%	5,9%	6,6%	7,3%	6,9%	,1%	4,9%	2,6%	1,8%	100,0%
Total	5741	38,1%	5,4%	12,5%	7,3%	8,3%	8,4%	9,3%	,3%	4,4%	3,3%	2,9%	100,0%
PROFESSION EPOUSE													
Dixinn	700	13,4%	9,4%	16,3%	,4%	15,9%	,6%	1,1%		39,3%	,4%	3,1%	100,0%
Kaloum	458	18,1%	14,6%	19,0%	,7%	15,3%	,9%	1,7%	,2%	27,9%	,4%	1,1%	100,0%
Matam	922	8,6%	9,0%	22,5%	,4%	16,8%	,7%	1,2%		38,8%	,2%	1,8%	100,0%
Matoto	2325	14,0%	7,9%	15,4%	,3%	15,6%	,4%	1,4%		40,6%	,3%	4,2%	100,0%
Ratoma	1336	18,6%	9,4%	8,2%	,1%	10,9%	,4%	,5%		49,0%	,3%	2,5%	100,0%
Total	5741	14,5%	9,2%	15,2%	,3%	14,7%	,5%	1,1%	,0%	41,1%	,3%	3,0%	100,0%

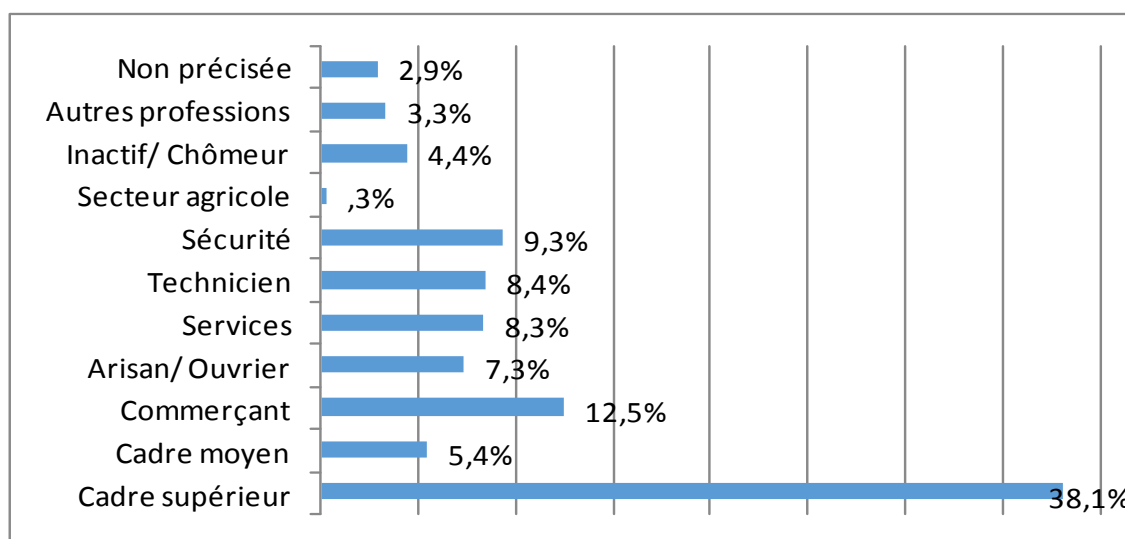
Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

Pour les communes de Conakry en 2015, les résultats indiquent que les cadres supérieurs sont plus nombreux à célébrer les mariages à l'état civil. Ils représentent entre 30 et 40% des mariés dans chacune des Communes. Les Communes qui enregistrent les plus fortes proportions de cadres supérieurs qui se sont mariés sont celles de Kaloum (41,7%) et Ratoma (41,3%). La plus faible proportion a été enregistrée dans la Commune de Matam avec seulement le tiers des mariés déclarés à l'état civil en 2015 (33,3%).

Les commerçants occupent le deuxième rang dans toutes les communes à l'exception de la commune de Kaloum. Ratoma enregistre la plus forte proportion avec 15,3% contre 7,9% à Kaloum.

Pour les travailleurs des services, c'est à Matam que la proportion est la plus élevée (10,4%) alors que Kaloum et Ratoma ont les plus faibles proportions (7,2% et 6,6% respectivement).

Graphique 3. 2 : Répartition des hommes mariés selon la profession pour l'ensemble de Conakry en 2015



Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

3.3.2 Profession des épouses

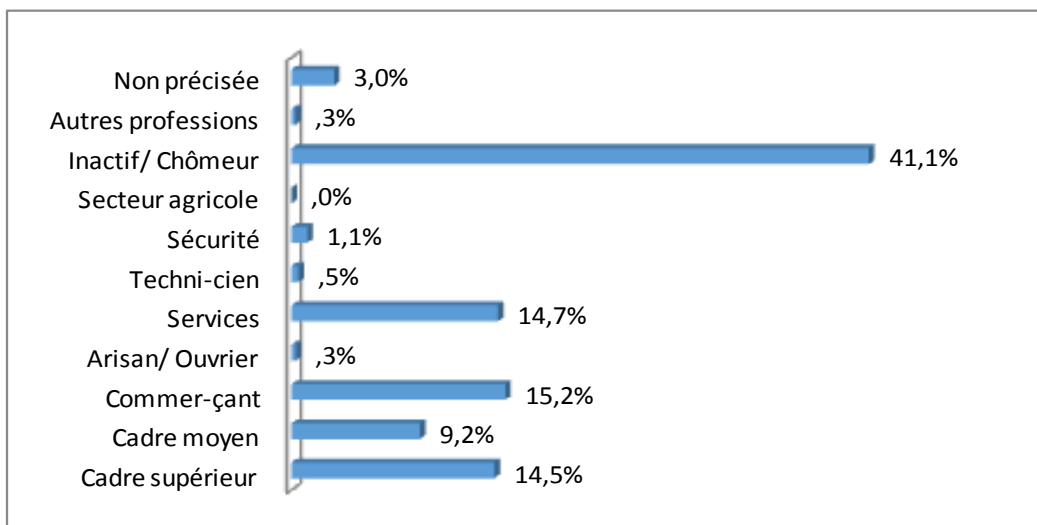
Contrairement aux hommes, les femmes qui se sont mariées en 2014 à Kindia et Mamou sont majoritairement des inactives ou chômeuses. Elles représentent plus de la moitié des déclarations dans ces deux communes (62,3% à Mamou et 50,4% à Kindia). (Voir tableau 3.6 ci-dessus)

La seconde catégorie est constituée des femmes travaillant dans le secteur des services. On a enregistré 15,4% à Kindia et 14,9% à Mamou. Les femmes qui sont cadres supérieures représentent un peu moins de 10% aussi bien à Kindia qu'à Mamou.

Au niveau des communes de Conakry aussi on observe la même tendance à savoir que ce sont les femmes inactives ou qui sont au chômage qui constituaient l'essentiel dans les déclarations de mariage en 2015. Dans toutes les communes de Conakry les proportions de femmes inactives ou au chômage atteignent voire dépassent 40% à l'exception de Kaloum où ces femmes représentent 27,9%.

En 2014 les plus grandes proportions de femmes inactives avaient été enregistrées dans les Communes de Ratoma (44,8%), Matoto (43,1%) et Dixinn (40,7%).

Graphique 3. 3 : Répartition des femmes selon la profession en 2015



Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

Les proportions de femmes qui travaillent dans le secteur des services tournent autour de 16% dans toutes les Communes sauf à Ratoma qui compte à peine 11%.

Les femmes qui font le commerce sont aussi importantes parmi celles qui ont célébré leur mariage à l'état civil en 2015. Les proportions varient de 8,2% à Ratoma à 22,5% dans la Commune de Matam qui abrite le plus grand marché de la Capitale.

On a également enregistré plus de cadres supérieurs que de cadres moyens parmi les femmes qui ont déclaré leur mariage dans les bureaux d'état civil. Ainsi à Matoto et Ratoma, les proportions de femmes qui sont des cadres supérieures constituent pratiquement le double de celles qui sont des cadres moyens.

3.4 DISPOSITIONS SPÉCIALES PAR RAPPORT À LA GESTION DES BIENS DU COUPLE

Nous nous sommes intéressés aussi à la manière dont les couples souhaitent gérer leurs biens. Il s'agit de déterminer si les époux consentent à gérer leurs biens en commun ou non. Les résultats pour les Communes de Conakry sont présentés dans le tableau 3.7.

Il apparaît que dans les Communes de Matam (96,0%), Dixinn (94,6%) et dans une certaine mesure Matoto (79,3%) les conjoints ont opté largement pour la communauté des biens. Par conte à Kaloum les couples qui ont opté pour la séparation des biens sont proportionnellement plus nombreux (65,7%). A Ratoma seulement la moitié des couples ont choisi de faire la gestion collective des biens.

Il convient de signaler des proportions relativement importantes de cas de non déclarés dans les Communes de Ratoma (37,9%) et Matoto (16,7%).

Tableau 3. 7 : Répartitions des mariages selon le statut des biens par Commune en 2015

2015					
Commune	Disposition spéciales				Total
	Communauté des biens	Séparation des biens	Autres	Non déclarée	
Dixinn	94,6%	2,7%		2,7%	100,0%
Kaloum	33,6%	65,7%		,7%	100,0%
Matam	96,0%	,7%	,1%	3,3%	100,0%
Matoto	79,3%	3,9%	,1%	16,7%	100,0%
Ratoma	50,7%	11,3%	,1%	37,9%	100,0%
Total	73,5%	9,9%	,1%	16,5%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017).

Par rapport aux résultats obtenus en 2014 on peut signaler un léger accroissement des proportions de couples qui optent pour la communauté des biens dans les Communes de Dixinn et Matam. Dans la Commune de Matoto la proportion a un peu baissé tandis que dans la Commune de Ratoma elle est restée la même.

CHAPITRE IV : ENREGISTREMENT DES DECES

En plus de sa fonction administrative qui permet de fournir les documents légaux prouvant l'existence des personnes et leur statut matrimonial, l'état civil a une fonction statistique qui est de permettre, en comptabilisant les événements, de suivre l'évolution de la population et d'analyser celle de la fécondité, la mortalité et la nuptialité.

En Guinée, malgré l'importance avérée des statistiques sur les décès, ceux-ci sont les moins enregistrés à l'état civil, comparés avec les naissances par exemple. Les parents proches ou autres personnes, pour diverses raisons, ne déclarent pas ou pas à temps les décès des personnes envers qui ils ont une responsabilité sociale quelconque.

Dans cette étude, l'enregistrement de décès a été fait pour les cinq communes de Conakry et la commune urbaine de Mamou.

Ce chapitre est consacré à : 1) l'évaluation de la qualité des données enregistrées lors des déclarations des décès ; 2) l'analyse des données sur les décès recueillies en 2014 et 2015 dans les zones de l'étude et ; 3) l'estimation du taux de couverture de l'enregistrement des décès dans ces zones.

4.1 EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES DE L'ENREGISTREMENT DES DÉCÈS

Comme pour les autres événements, la qualité des données sur les décès est évaluée à travers le taux de non réponses. Cet indicateur exprime le pourcentage d'informations manquantes pour une variable donnée. Deux variables clés des informations recueillies lors de la déclaration d'un décès ont été retenues pour cette évaluation : l'âge au décès et la profession des personnes décédées. Quant à la situation matrimoniale de la personne décédée, et le lieu du décès, ces variables ne souffrent d'aucun problème d'enregistrement. L'indicateur est calculé et analysé pour 2014 et 2015 pour les communes concernées par l'étude.

4.1.1 Enregistrement de l'âge au décès

Le tableau 4.1 montre qu'en 2014, sur un total de 105 décès déclarés dans les communes urbaines de Kindia et Mamou, l'information sur l'âge au décès manquait pour 5 décès soit 5%. Cette proportion reste identique dans les deux communes. En 2015, 210 décès ont été déclarés dans les 5 communes de Conakry et à Mamou avec un taux de non réponse de 1% sur l'âge au décès. Cette proportion reste nulle dans toutes les communes à l'exception de Dixinn (6%) et Ratoma (6%).

Tableau 4. 1: Répartition (%) par commune des décès déclarés et ceux pour lesquels l'âge au décès n'est pas déclaré en 2014 et 2015

Communes	2014		
	Décès total	Age manquant	Proportion décès manquant
Kindia	44	2	5%
Mamou	61	3	5%
Total	105	5	5%
Communes	2015		
	Décès total	Age manquant	Proportion décès manquant
Dixinn	17	1	6%
Kaloum	24	0	0%
Matam	35	0	0%
Matoto	77	0	0%
Ratoma	31	2	6%
Mamou	26	0	0%
Total	210	3	1%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

4.1.2 Enregistrement de la profession des personnes décédées

Il ressort de l'examen du tableau 4.2 qu'en 2014 pour l'ensemble des communes de Mamou et Kindia, sur les 105 décès déclarés, la profession n'a pas été enregistrée pour 7 décès, soit 7%. Ce taux est très élevé à Kindia (14%). Il est estimé à 2% à Mamou. En 2015, le taux de non réponse sur la profession des décédés est de 2%. Les communes de Dixinn et Mamou se démarquent des autres communes avec respectivement des taux de non réponse de 6% et 4%. Les communes de Matoto et Matam ont enregistré chacune 3% de non réponse sur la profession des personnes décédées.

Tableau 4. 2 : Répartition (%) par commune des décès déclarés et ceux pour lesquels la profession n'est pas enregistrée en 2014 et 2015

2014			
Communes	Décès total	Profession manquante	Proportion profession manquante
Kindia	44	6	14%
Mamou	61	1	2%
Total	105	7	7%
2015			
Communes	Décès total	Profession manquante	Proportion profession manquante
Dixinn	17	1	6%
Kaloum	24	0	0%
Matam	35	1	3%
Matoto	77	2	3%
Ratoma	31	0	0%
Mamou	26	1	4%
Total	210	5	2%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

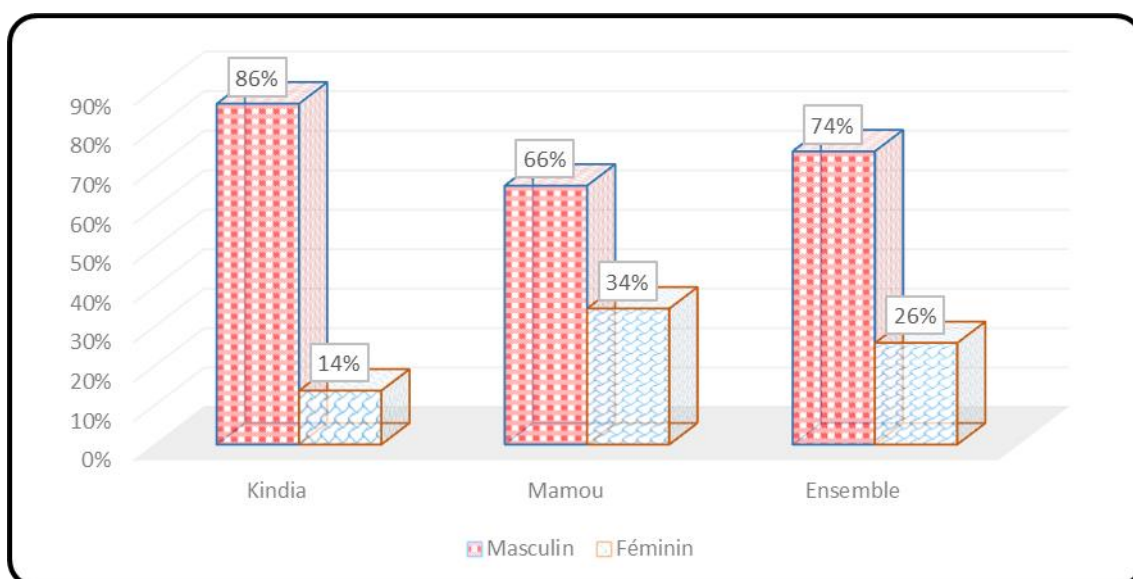
4.2 ANALYSE DES DONNÉES DES DÉCLARATIONS DES DÉCÈS

L'un des objectifs de cette étude est l'analyse des informations recueillies lors des déclarations des décès. Certaines caractéristiques sociodémographiques des personnes décédées ont été retenues pour faire cette analyse. Il s'agit du sexe, de l'âge, de l'état matrimonial, de la profession et du lieu du décès.

4.2.1 Sexe des décédés

Le graphique 4.1 ci-dessous montre la répartition en pourcentage des décès déclarés en 2014 dans les communes urbaines de Kindia et Mamou. Les données révèlent que dans l'ensemble, les décès des hommes sont plus déclarés à l'état civil que ceux des femmes. Ce constat est vérifié pour les années précédentes (2012, 2013), près de trois décès déclarés sur quatre sont des hommes (74%). C'est dans la commune urbaine de Kindia que la proportion des décès déclarés pour les hommes est élevée. Elle est estimée à 86% dans cette commune contre 66% dans la commune urbaine de Mamou.

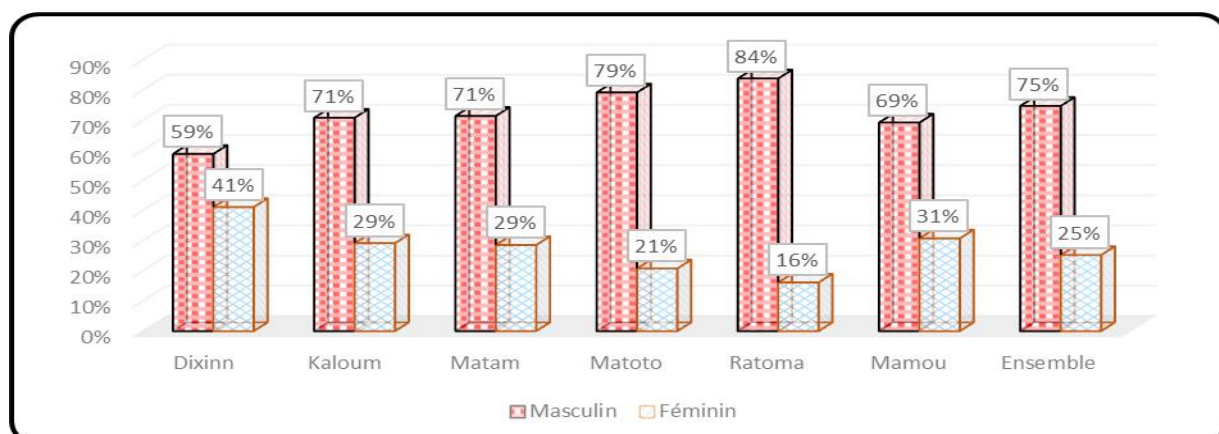
Graphique 4. 1 : Proportion des personnes décédées selon le sexe par commune de résidence en 2014



Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

En 2015, 75% des décès déclarés à l'état civil étaient ceux des hommes dans les cinq communes de Conakry et la commune urbaine de Mamou. La commune de Dixinn enregistre la plus forte proportion de décès de femmes enregistrées (41%) suivie de la commune urbaine de Mamou (31%). Seulement 16% des décès déclarés en 2015 dans la commune de Ratoma étaient des femmes. Voir graphique 4.2

Graphique 4. 2 : Répartition (%) des personnes décédées selon le sexe par commune de résidence en 2015



Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

4.2.2 Age des décédés

En 2014, l'âge moyen des personnes décédées dans les communes urbaines de Kindia et Mamou était estimé à 62 ans. Cet âge était plus élevé dans la commune de Mamou (63 ans) qu'à Kindia (60 ans). Par ailleurs, 50% des décès déclarés avaient plus de 60 ans dans ces communes (Voir tableau 4.3).

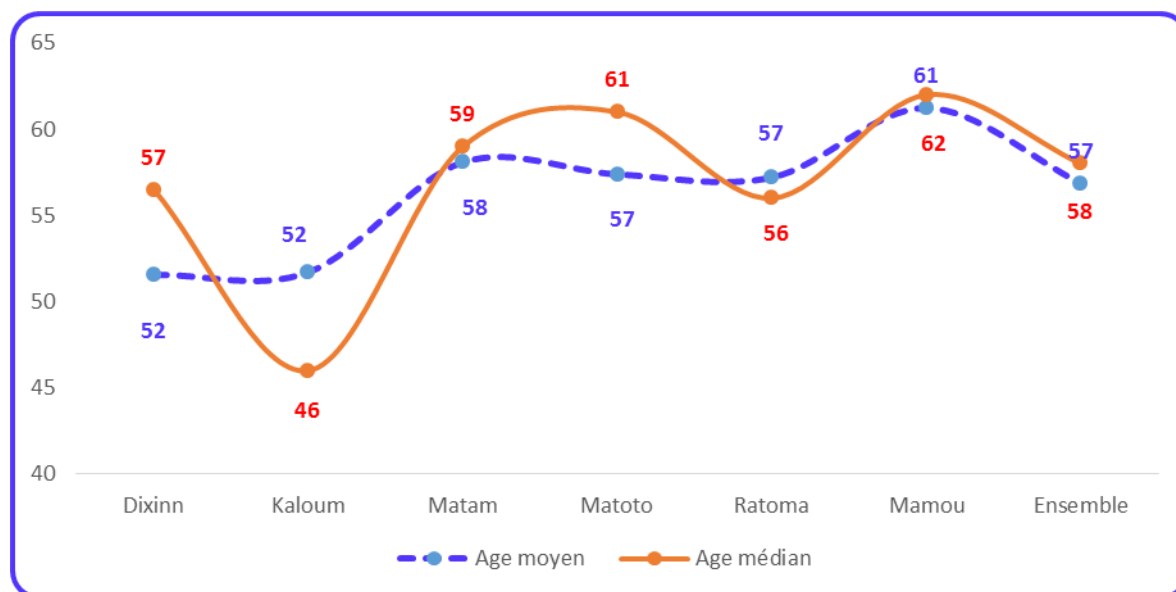
Tableau 4. 3 : Répartition de l'âge moyen et l'âge médian des personnes décédées en 2014 dans les communes urbaines

	Age	
	Age moyen	Age médian
Kindia	60	59
Mamou	63	60
Ensemble	62	60

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

En 2015, l'âge moyen des personnes décédées ayant été déclarées à l'état civil est de 57 ans. Cet âge est supérieur à la moyenne dans les communes urbaines de Mamou (61 ans) et Matam (58 ans). Par contre, il est très faible dans la commune de Dixinn (52 ans). Par ailleurs, 50% des décès déclarés ont plus de 58 ans. Cet âge médian est plus faible à Kaloum (46 ans) et très élevé à Mamou (62 ans) et Matoto (61 ans). Voir graphique 4.3

Graphique 4. 3 : Répartition de l'âge moyen et l'âge médian des personnes décédées en 2015 dans les communes urbaines



Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

L'examen de la répartition des décès déclarés selon les groupes d'âges (tableau 4.4) fait ressortir que le décès des enfants de moins de 20 ans est moins déclaré à l'état civil. En 2014, seulement 2% des décès déclarés étaient ceux des enfants de moins de 20 ans (1% pour les moins de 10 ans et 1% pour les 10-19 ans). La proportion des décès déclarés en 2014 augmente significativement jusqu'à 50-59 ans. A partir de 60 ans, la proportion des décès déclarés diminue progressivement jusqu'à 90 ans ou plus. Elle passe de 22,8% pour les 60-69 ans à 5,9% pour les 90 ans ou plus.

En 2015, près de 3% des décès déclarés étaient ceux des enfants de moins de 20 ans. Les plus fortes proportions de décès déclarés sont enregistrées dans l'intervalle d'âge compris entre 30 et 89 ans. Entre autres raisons, cette situation pourrait être expliquée par une tendance à déclarer davantage les décès des personnes actives pour bénéficier du capital décès ou de la pension de retraite.

Tableau 4. 4 : Répartition (%) des personnes décédées selon le groupe d'âge par commune de résidence en 2014 et 2015

	Tranche d'âge des décédés										Total
	Moins de 10 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 ans ou plus	
2014											
Kindia	0,0%	0,0%	2,3%	4,7%	16,3%	30,2%	25,6%	16,3%	0,0%	4,7%	100,0%
Mamou	1,7%	1,7%	3,4%	3,4%	10,3%	22,4%	20,7%	6,9%	22,4%	6,9%	100,0%
Ensemble	1,0%	1,0%	3,0%	4,0%	12,9%	25,7%	22,8%	10,9%	12,9%	5,9%	100,0%
2015											
Dixinn	0,0%	6,3%	12,5%	12,5%	6,3%	31,3%	18,8%	6,3%	6,3%	0,0%	100,0%
Kaloum	0,0%	0,0%	4,2%	33,3%	12,5%	16,7%	16,7%	4,2%	4,2%	8,3%	100,0%
Matam	2,9%	0,0%	2,9%	11,4%	11,4%	25,7%	11,4%	14,3%	20,0%	0,0%	100,0%
Matoto	5,2%	0,0%	9,1%	10,4%	7,8%	14,3%	16,9%	18,2%	13,0%	5,2%	100,0%
Ratoma	0,0%	0,0%	6,9%	13,8%	6,9%	34,5%	13,8%	6,9%	17,2%	0,0%	100,0%
Mamou	0,0%	0,0%	7,7%	15,4%	3,8%	23,1%	7,7%	23,1%	7,7%	11,5%	100,0%
Ensemble	2,4%	,5%	7,2%	14,5%	8,2%	21,7%	14,5%	14,0%	12,6%	4,3%	100,0%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017).

4.2.3 Profession des décédés

Pour les besoins de l'analyse, les décès déclarés ont été classés en onze (11) catégories socioprofessionnelles à savoir : cadres supérieurs, cadres moyens, commerçants, artisans/ouvriers, personnes travaillant dans les services, techniciens, travailleurs du secteur de la sécurité, travailleurs agricoles, autres professions, professions non précisées et inactifs. Le tableau 4.5 présente la répartition des décès déclarés en 2014 et 2015 selon la profession.

Les données montrent que, aussi bien en 2014 qu'en 2015, les décès des cadres supérieurs sont proportionnellement plus nombreux à être déclarés. Dans l'ensemble des communes, les proportions de cette catégorie socioprofessionnelle sont de 23% en 2014 et 27% en 2015. Les décès déclarés des inactifs/chômeurs (15% en 2014 et 17% en 2015) et ceux des commerçants (17% en 2014 et 11% en 2015) occupent les 2^{ème} et 3^{ème} positions dans l'enregistrement des décès. Les décès des personnes relevant des autres catégories professionnelles sont plus ou moins déclarés à l'état civil. Cette tendance s'observe dans presque toutes les communes pour les deux périodes.

Tableau 4. 5 : Répartition (%) des personnes décédées selon la profession par commune de résidence en 2014 et 2015

PROFESSION DU DECEDE											
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerçant	Artisan/ Ouvrier	Services	Sécurité	Secteur agricole	Inactif/ Chômeur	Autres professions	Non précisée	
2014											
Kindia	30%	5%	14%	7%	7%	9%	5%	7%	5%	14%	100%
Mamou	18%	3%	20%	7%	8%	13%	8%	21%		2%	100%
Ensemble	23%	4%	17%	7%	8%	11%	7%	15%	2%	7%	100%
201500%											
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerçant	Artisan/ Ouvrier	Services	Sécurité	Secteur agricole	Inactif/ Chômeur	Autres professions	Non précisée	
Dixinn	24%		12%	18%	6%	18%		18%		6%	100%
Kaloum	33%	4%	8%	4%	21%	17%		8%	4%		100%
Matam	20%	6%	9%	6%	17%	14%		26%		3%	100%
Matoto	29%	8%	9%	12%	10%	10%	4%	14%	1%	3%	100%
Ratoma	29%	6%	16%	6%	10%	10%	3%	16%	3%		100%
Mamou	27%	15%	19%	4%	4%	4%		23%		4%	100%
Ensemble	27%	7%	11%	9%	11%	11%	2%	17%	1%	2%	100%

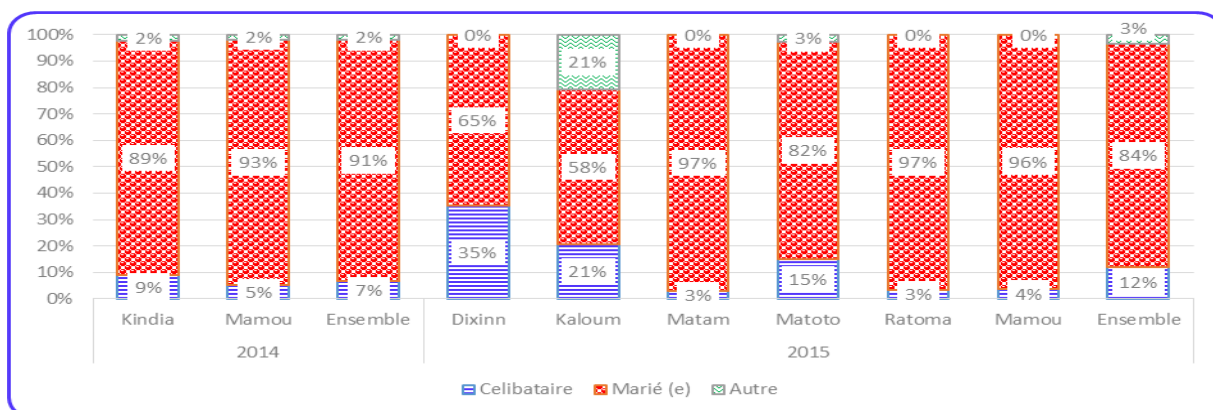
Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

4.2.4 Etat matrimonial des décédés

Le graphique 4.4 donne la répartition des décès déclarés en 2014 et 2015 selon la situation matrimoniale des défunts. Les données de ce graphique montrent que dans l'ensemble, plus de 80% des personnes décédées étaient mariées quelle que soit l'année de décès. En 2014, 7% des décès déclarés étaient des célibataires contre 12% en 2015.

L'analyse désagrégée selon la commune montre qu'en 2015, c'est dans les communes de Dixinn et Kaloum que les proportions des célibataires décédés ayant été déclarés à l'état civil sont les plus élevées (respectivement 35% et 21%). Seulement 3% des décès déclarés en 2015 étaient des célibataires dans la commune de Matoto.

Graphique 4. 4 : Répartition (%) des décès selon la situation matrimoniale par commune de résidence en 2014 et 2015.



Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

4.3 TAUX DE COUVERTURE DE L'ENREGISTREMENT DES DÉCÈS

L'appréciation du fonctionnement de l'état civil ne peut se faire qu'à travers le taux de couverture de l'enregistrement des différents événements. C'est pourquoi la présente étude s'est assignée l'objectif de calculer cet indicateur.

A défaut d'informations fiables et actualisées, le taux de couverture de l'enregistrement des décès a été calculé par une technique d'estimation basée sur les données du recensement général de la population et de l'habitation de 1996. En 1996, le taux de mortalité en milieu urbain était estimé à 10,7%. On a supposé que ce taux a baissé de 0,1 % par an dans toutes les communes jusqu'en 2015. Sur la base de cette hypothèse, les taux de mortalité obtenus pour 2014 et 2015 ont été appliqués à la population de chaque commune pour estimer les décès attendus à partir desquels le taux de couverture a été calculé en faisant le rapport entre les décès déclarés et les décès attendus. Les résultats obtenus figurent dans le tableau 4.6 ci-dessous. Les communes de Conakry ont été regroupées.

L'examen des résultats montre que l'enregistrement des décès à l'état civil est très faible. En effet, pour l'ensemble des communes le taux de couverture est de 0,5% en 2014 et 0,1% en 2015. Ce taux de couverture est en baisse par rapport aux années précédentes (2012 et 2013).

Il est important de signaler que les taux de couverture de l'enregistrement des décès qui sont calculés et analysés ici ne reflètent pas exactement la réalité. Mais ils donnent une tendance du niveau de l'enregistrement des décès à l'état civil qui est caractérisé par un sous enregistrement notoire.

Tableau 4. 6 : Taux de couverture des décès par commune en 2014 et 2015

2014				
Commune	Décès déclarés	Population en 2014	Décès attendus	Taux de couverture (%)
Kindia	44	170437	15169	0,3%
Mamou	61	82908	7379	0,8%
Ensemble	105	253345	22548	0,5%
2015				
Commune	Décès déclarés	Population en 2015	Décès attendus	Taux de couverture (%)
Dixinn	17	139560	12281	0,14%
Kaloum	24	64206	5650	0,42%
Matam	35	147266	12959	0,27%
Matoto	77	684553	60241	0,13%
Ratoma	31	670673	59019	0,05%
Mamou	26	85229	7500	0,35%
Ensemble	210	1791488	157651	0,13%
Conakry	184	1706259	150151	0,12%

Source : Evaluation des faits d'état civil 2014-2015 (INS-Guinée 2017)

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A l'issue de l'analyse des données de 2014 et 2015, des enseignements très intéressants ressortent pour permettre d'améliorer le système de l'état civil guinéen dans les cinq Communes de Conakry, Kindia et Mamou. Cependant des difficultés subsistent et constituent des freins à l'essor du secteur de l'état civil en général et de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès en particulier.

Ces enseignements peuvent être regroupés en deux catégories : d'une part, les résultats obtenus de l'analyse ont permis de mettre en évidence les insuffisances qui caractérisent l'enregistrement des faits d'état civil notamment l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès et d'autre part, elle a permis de faire une analyse de la situation de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès dans les communes de Conakry, Kindia et Mamou à travers des indicateurs sociodémographiques.

Cette situation se traduit en priorité sur le terrain par :

Du point de vue qualité des données

A l'instar des précédentes études, de nombreux problèmes qui rendent délicate l'exploitation efficiente des données enregistrées lors des déclarations des faits d'état civil ont été mis en exergue. Ces problèmes demeurent toujours, il s'agit notamment :

- Des numéros d'enregistrement répétés : plusieurs volets ont le même numéro d'enregistrement ;
- La numérotation des volets n'est pas continue
- Plusieurs actes établis au nom d'un même déclarant (même nom, même adresse) ;
- Des volets qui ne portent pas de numéro d'enregistrement ;
- Des volets manquants ;
- Des registres manquants ;
- Des registres mal conservés faute d'équipement adéquats;
- Des informations illisibles (mauvaise écriture) ;
- Des informations imprécises particulièrement sur la profession ;
- Des informations incohérentes (corrélation entre la date de naissance ou l'âge, le niveau d'instruction et la profession etc.).
- Des informations manquantes au niveau de certaines variables : date de naissance, lieu de naissance ou de décès, niveau d'instruction, profession, âge, état matrimonial, etc.

Il est à rappeler encore que les volets destinés à l'Institut National de la Statistique et au Ministère de la justice ne sont pas remplis généralement et ne sont pas transmis aux destinataires. Pourtant ces deux structures sont chargées de l'exploitation des données de l'état civil dans leurs domaines spécifiques.

Du point de vue analyse des données recueillies :

L'analyse statistique de la situation de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès dans les cinq communes de Conakry, à Kindia et à Mamou a fourni les principaux résultats suivants :

Concernant les naissances

- Dans l'ensemble, un peu plus d'un enfant sur trois (36,5%) nés dans les communes de Conakry ont été enregistrés à l'état civil en 2015. La commune de Dixinn a le taux d'enregistrement le plus élevé (69,7%). La commune de Matoto enregistre le plus faible taux d'enregistrement des naissances moins de 21,7%.

Pour les communes urbaines de Kindia et Mamou, parmi les enfants nés, respectivement 25,6% et 53,2 % ont été enregistrés en 2014.

- la plupart des enfants enregistrés à l'état civil ont pour mères des femmes dont l'âge est compris entre 20 et 29 ans, que ce soit en 2014 dans les communes de Kindia ou que ce soit dans les communes de Conakry, Kindia et Mamou en 2015. Quant aux pères des enfants, la majorité ont leur âge situé dans l'intervalle 30-39 ans ;
- En 2014, dans les communes de Kindia et Mamou, 71,7% des mères des enfants déclarés sont des inactives ou chômeuses. C'est le même constat en 2015 dans les communes de Conakry, Kindia et Mamou avec 57,4 ; les commerçants sont plus nombreux parmi les pères, suivis des cadres et les hommes qui travaillent dans les services ;
- un peu plus de la moitié des enfants enregistrés à l'état civil sont de sexe masculin, quelles que soient l'année et la commune.
- La majorité des enfants sont enregistrés dans le délai des six mois officiellement recommandés. Les pourcentages varient entre 85,7% et 98,1% ;
- Les enfants de rang de naissance 1 et 2 sont un peu plus enregistrés à l'état civil que les autres contrairement à la précédente étude ;
- En 2014, dans les communes de Kindia et Mamou, 63,2% des naissances enregistrées se sont déroulées dans un établissement sanitaire. A l'opposé, en 2015, dans chacune des communes de Conakry, Kindia et Mamou, la presque totalité des enfants enregistrés à l'état civil (près de 100%) sont nés dans un établissement sanitaire.

Concernant les mariages

- Selon le niveau d'instruction, les hommes et les femmes qui ont les niveaux d'études supérieur ou professionnel sont plus nombreux parmi ceux qui célèbrent leur mariage à l'état civil. Les hommes et les femmes qui ont le niveau primaire et ceux qui n'ont pas été scolarisés sont rares parmi les mariés à l'état civil. Ce constat est valable quelles que soient l'année et la commune ;
- Les hommes qui célèbrent leur mariage à l'état civil sont âgés le plus souvent entre 20 et 49 ans tandis que plus de la moitié des femmes se sont mariées entre 20 et 29 ans. 12% des femmes se sont mariées avant l'âge de 20 ans, en 2015 dans les communes de Conakry. Ces femmes sont plus nombreuses à Matoto et à Ratoma ;
- Les cadres supérieurs suivis des commerçants sont un peu plus nombreux parmi les hommes qui se sont mariés à l'état civil ; chez les femmes, ce sont les inactives ou chômeuses suivies de commerçantes et de celles qui travaillent dans les services qui ont les proportions les plus élevées de femmes mariées à l'état civil. Il en est ainsi quelles que soient l'année et la commune ;

- Un peu plus de trois quarts des couples ont opté pour la communauté des biens (73,5%) dans les communes de Conakry en 2015. A l'exception de Kaloum qui n'enregistre que 33,6%, les autres dépassent 50%.

Concernant les décès

- Le taux de couverture des décès est extrêmement faible. Il est de 0,3% dans la commune urbaine de Kindia et de 0,8% dans celle de Mamou, en 2014 mais ce taux est redescendu à 0,4% à Mamou en 2015. En 2015, dans les communes de Conakry, le taux de couverture des décès est moins de 1%. Le taux de chaque commune reste inférieur à 1%. Toutefois, les communes de Kaloum et Matam se distinguent avec les taux les plus élevés, 0,4% et 0,3% respectivement. Ratoma enregistre le taux le plus bas 0,05% ;
- Les décès des hommes sont plus déclarés que ceux des femmes dans chaque commune. Les pourcentages sont 86% à Kindia et 66% à Mamou, en 2014. En 2015, 75% des décès déclarés à l'état civil étaient ceux des hommes dans les cinq communes de Conakry et la commune urbaine de Mamou ;
- Les décès des personnes mariées sont les plus nombreux à être déclarés à l'état civil (plus de 80%) quelle que soit l'année. Les pourcentages varient entre 58% et 97% dans les communes ;
- Les décès des cadres supérieurs sont les plus déclarés que ceux des autres catégories socioprofessionnelles quelles que soient l'année et la commune ;
- L'âge moyen au décès est 62 ans en 2014 dans les communes urbaines de Kindia et Mamou. Pour l'année 2015, dans les communes de Conakry et Mamou, l'âge moyen est 57 ans.

Ces résultats interpellent sur le dysfonctionnement de l'état civil et partant invitent à faire des recommandations pour améliorer l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès qui ont fait l'objet de la présente étude.

A cet effet, les recommandations suivantes sont formulées :

A l'attention de la Direction Nationale de l'état civil :

- Sensibiliser les chargés de l'état sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil afin qu'ils accordent plus de sérieux à leur travail ;
- Renforcer la capacité technique des chargés de l'état civil à travers des ateliers de recyclage ;
- Organiser des missions d'inspection périodique auprès des centres principaux et secondaires de l'état civil pour suivre et évaluer leur travail ;
- Prendre les dispositions adéquates pour le remplissage effectif de tous les volets y compris ceux destinés à la Statistique et à la Justice et mettre en place un mécanisme de transmission de tous les volets à leurs destinataires ;
- Mettre en place des bureaux de l'état civil dans les formations sanitaires ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation de la population pour améliorer la couverture de l'enregistrement des différents événements ;
- Interdire la signature des mariages dans les domiciles.

A l'attention de l'Institut national de la Statistique

- Poursuivre l'exploitation des bulletins d'état civil en l'élargissant aux communes rurales ;
- Organiser en collaboration avec la Direction nationale de l'état civil, le ramassage périodique des volets destinés à l'INS ;
- Diffuser, à une large échelle, les résultats des différentes études d'évaluation de l'enregistrement des faits d'état civil ;
- Renforcer le partenariat avec la Direction nationale de l'état civil.

A l'attention des partenaires Techniques et Financiers

- Soutenir l'exploitation des données de l'état civil à l'image à travers la mise en œuvre d'un système permanent d'exploitation des données de l'état civil et de diffusion des statistiques de l'état civil.

ANNEXE

Liste des participants à l'étude

Coordinatrice

M'Balou BERETE, Institut National de la Statistique

Agents de retranscription, de codification et de saisie

- 1- Salématou DIALLO
- 2- Oumou Mountaga TALL
- 3- M'Mah Hélène SOUMAH
- 4- Fatoumata Binta BARRY
- 5- Ibrahima Sory CONTE
- 6- Oumar CAMARA
- 7- Aminata DIABY
- 8- Namory KEITA

Informaticien

Aly KOMAH, Démographe, INS

Analystes

- 1- Lamine SIDIBE, Démographe, INS
- 2- Ibrahima DIALLO, Démographe, INS
- 3- Aly KOMAH, Démographe, INS
- 4- Mamadou Badian DIALLO, Economiste-Statisticien, INS

BIBLIOGRAPHIE

Nation unies

- Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, 2^{ème} révision, New York, 2003 ;
- Rapport de la réunion d'experts sur l'amélioration des statistiques de fécondité et de mortalité en Afrique francophone, Yaoundé, Cameroun, du 22 au 26 Septembre 2003 ;
- UNICEF, Vers l'enregistrement universel des naissances en Guinée : Analyse et recommandations pour l'amélioration de l'état civil en Guinée Novembre 2013 ;
- Manuels des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, Nations Unies, 1999.

BAKAYOKO M, « 2007 » : Situation de l'enregistrement des faits d'état civil dans la ville d'Abidjan 2007 ;

L'état civil Burundais et le système d'information locale Bujumbura, 5 novembre 2009.

Edition Ganndal

- La population de la Guinée : Situation actuelle et défis de l'avenir, mai 2013.

INS/ Ministère du plan

- Recensements Généraux de la Population et de l'habitat : 1983 ; 1996, et 2014 ;
- Enquêtes démographiques et de santé (EDSG3) 2005 et (EDSG-MICS) 2012 ;
- Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil dans les communes urbaines de Conakry, Labé, Kankan et N'Zérékoré, décembre 2014 ;
- Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil dans les cinq communes de Conakry, février 2016.